

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



État de préparation à la REDD+ au Togo
Rapport à mi-parcours
Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)



Lomé, 12 Juillet 2017

Version 12 Juillet 2017

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES (MERF)
Rue SAKAKAWA, Quartier Administratif, Tel (00228) 22 21 28 97,
Email: merft_togo@yahoo.fr, LOME-TOGO



Coordination Nationale REDD+ du Togo

Siège du point focal FCPF : Direction générale de l'ODEF, 20, rue des Evala, Quartier Agbalépédogan, BP : 334,
Tél : 26 61 87 35 -Lomé-Togo. Email : reddtogo@yahoo.fr, Site web : www.reddtogo.tg

Sigles et Acronymes

AMCC+	
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
AP	Aires Protégées
AT2ER	Agence togolais d'électrification et des énergies renouvelables
ATI	Assistant Technique International
BM	Banque mondiale
CBDR/IFN	Cellule de gestion de la base des données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national
CCD	Comité Cantonal de Développement
CCDD	Commission Communale de Développement Durable
CCE	Cahier de Charge Environnemental
CF-REDD+	Consortium Femme REDD+
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CN-REDD+	Comité National REDD+
CND	Contribution Nationale Déterminée
CNDD	Comité National de Développement Durable
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CNODD	Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable
CVD	Comité Villageois de Développement
CPDD	Commission Préfectoral de Développement Durable
CRDD	Commission Régional de Développement Durable
CROPPA	Coordinations régionales des organisations paysannes et de producteurs agricoles
CTOP	Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DFCEP	Direction du financement et du contrôle de l'exécution du plan
DRF	Direction des Ressources Forestières
E-D/ADCF	ONG Education-développement et Association pour la défense et le conseil de la femme
EE	Evaluation Environnementale
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FCPF	Fond de partenariat pour le carbone forestier
FMT	Facility management team of the FCPF
FNE	Fond National pour l'Environnement
FNDF	Fond National de Développement Forestier
FVC	Fond Vert pour le climat (Green Climate Fund)
GAD	Agro forestier pour le Développement
GDTE	Gestion Durable des Terres et de l'Eau
GES	Gaz à Effet de Serre
GFDRR	Dispositif mondial de Réduction des Effets des Catastrophes et de Relèvement
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GNT-REDD	Groupe National de Travail REDD+
IFN	Inventaire forestier national
IGF	Inspection Générale des Finances
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MANA	Mesures Appropriées au niveau National pour les Atténuations
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MAEH	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique

MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MATDCL	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MPDAT	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MPIDO	Mainyoto Pastoralist Integrated Development Organization
MRV	Mesure Reportage Vérification
NAMA/MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national/Nationally appropriate mitigation actions
NER/NR	Niveau d'émission de référence/Niveau de référence
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD	Programme des nations unies sur REDD+
PACJA	Pan African Climate Justice Alliance
PC	Comité des participants
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASAN	Programmes National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PROVES	Programme de valorisation de l'énergie solaire
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stock de carbone.
RMP	Rapport à mi-parcours
R-PP	Readness Plan Proposal
SG	Secrétariat Général
SIG	Système d'Information Géographique
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
TIC	Technologie d'information et de communication
UGBDC	Unité de gestion de la base des données cartographiques
UL	Université de Lomé
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

Table des matières

Sigles et Acronymes.....	ii
Table des matières	1
Liste des tableaux.....	2
Liste des figures.....	2
Résumé.....	3
1. Introduction.....	4
2 Avancement de la réalisation des mesures du R-PP oct. 2015 - juin 2017	8
2.1 Composante 1: Organisation de la préparation et consultation.....	8
2.2 Composante 2: Préparation de la stratégie nationale REDD +.....	24
2.3 Composante 3: Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence	42
2.4 Composante 4: Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde.....	47
3. Analyse des progrès réalisés sur les activités financées par le FCPF.....	52
3.1 Analyse des principaux enjeux	52
3.2 Plan de travail annuel.....	53
4. Respect des principes d'approche commune.....	54
5. Mise à jour du plan de financement pour les activités/préparation à la REDD+	55
6. Résumé de la demande de subvention supplémentaire présentée au FCPF.....	57
6.1 Objectif de la phase de préparation couverte par la demande	57
6.2 Durée de la phase de préparation couverte par la demande	57
6.3 Résumé des activités qui seront financées par le FCPF.....	58
ANNEXES.....	I
Annexe 1 : Les principaux intervenants dans la mise en œuvre des activités de gestion financière et de passation des marchés dans la REDD+	I
Annexe 2 : Mécanisme de coordination des activités de REDD+ inclus dans le RPP	I
Annexes 3 : Tableau analytique des études	II
Annexe 4 : Résolution 3 du Comité National REDD+.....	IX
Annexe 5 : Déclaration des organisations de la société civile togolaise	XI
Annexe 6 : Déclaration du Consortium Femmes REDD+ Togo	XIII

Liste des tableaux

Tableau 1: Résumé de progrès vis-à-vis des critères du FCPF	5
Tableau 2: Composantes du RPP financées par le FCPF.....	10
Tableau 3: Composantes du RPP financées par ProREDD/GIZ dans sa première phase (2014-2016)..	11
Tableau 4: Composantes du RPP initialement sous financement du PGICT	11
Tableau 5: Récapitulatif des activités de consultations et d'appui à la mise en place des plateformes de participation, octobre 2015 – juin 2017	19
Tableau 6: Etat d'avancement des études analytiques, juin 2017.....	30
Tableau 7: Eléments pour une stratégie nationale REDD+ au Togo (Draft 0).....	35
Tableau 8 : Résultat de l'évaluation des capacités du Togo en SNSF.....	50
Tableau 9: Etat d'avancement financier des activités financées par le fond FCPF en US\$, 30 Juin 2017	53
Tableau 10: Mise à jour du plan de financement pour les activités/préparation à la REDD+	55
Tableau 11: Budget initial de R-PP du Togo (Janvier 2015) ; engagement jusqu'au 31 Décembre 2018 ; et demande de fonds supplémentaires au FCPF (2018/2019).....	57
Tableau 12: Résumé des fonds alloués pour chaque composante avec le financement additionnel demandé au FCPF pour la période du 1 ^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2019	58
Tableau 13: Activités proposées pour le don additionnel (composante 1.1)	59
Tableau 14: Activités proposées pour le don additionnel (composante 1.2)	59
Tableau 15: Etudes complémentaires proposées pour le don additionnel (composante 2a)	60
Tableau 16: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2b)	60
Tableau 17: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2c).....	60
Tableau 18: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2.5)	60
Tableau 19: Activités proposées pour le don additionnel (composante 3)	61
Tableau 20: Activités proposées pour le don additionnel (composante 4.1.)	62
Tableau 21: Activités proposées pour le don additionnel (composante 4.2.)	62
Tableau 22: Etudes analytiques de la préparation à la REDD+ au Togo - Tableau de cadre logique des études prédéfinies.....	II

Liste des figures

Figure: 1 Arrangement institutionnel opérationnel pour la préparation à la REDD+	15
Figure: 2 Schéma du mécanisme de remontée de l'information	16
Figure: 3 Types d'images disponibles pour le changement au niveau des forêts du Togo (DFS 2017)	44

Résumé

Ce document a été élaboré de façon participative par la Coordination Nationale REDD+ et résume les progrès du processus de préparation à la REDD+ à travers la mise en œuvre du R-PP. Le rapport couvre la période d'octobre 2015 (démarrage effectif des activités opérationnelles) au 30 juin 2017. À ce jour, le Togo a considérablement avancé dans diverses composantes de son processus de préparation, notamment: (i) la mise en place des arrangements institutionnels pour la REDD+, (ii) l'engagement d'un large éventail de parties prenantes notamment les organisations de la société civile, (iii) les travaux analytiques en cours pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ dont la version initiale est disponible et (iv) la réalisation du premier Inventaire Forestier National (IFN) qui a produit des résultats utiles pour la gestion durable des ressources forestières. En outre, les dialogues et consultations à l'échelle du pays ont permis une bonne compréhension de la REDD+ par les parties prenantes avec un accent sur les questions de genre et l'implication des communautés locales qui doivent être renforcées.

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+) et le Groupe National de Travail REDD+ (GNT-REDD+) sont opérationnels et les membres participent activement au processus REDD+. Dans le CN-REDD+ siègent onze ministres soutenus par la Présidence de la République ainsi que les représentants des autres parties prenantes (société civile, secteur privé, les élus locaux, etc.). Après deux années de travail de préparation, la REDD+ commence à s'intégrer dans les stratégies nationales de développement et constitue un élément central de la contribution déterminée au niveau national (CDN) soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le CN-REDD+ est en train de discuter de possibles options pour le financement de la stratégie REDD+. Les parties prenantes souhaitent que la phase de préparation soit accompagnée par des projets pilotes sur le terrain. Par la suite la mise en œuvre de la stratégie REDD+ se focalisera sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes des différents secteurs de développement. Toutefois, des ressources additionnelles sont nécessaires pour finaliser une stratégie REDD+ solide et complète ; en particulier, pour développer le niveau de référence des émissions pour les forêts (NERF), le système national de surveillance des forêts (SNSF), et les arrangements pour la mesure, Reportage et Vérification (MRV) des options REDD+ proposées.

La version initiale de la stratégie REDD+ définit trois grands axes : (i) les forêts et l'utilisation des terres ; avec un fort accent sur la restauration des paysages dégradés et la promotion de l'agroforesterie ; (ii) les forêts et l'énergie, portant à la fois sur l'énergie de la biomasse et de substitution ; et (iii) la gouvernance et la gestion des terres. Des approches pour des interventions REDD+ ont été identifiées et seront encore développées. L'IFN a installé 945 placettes forestières permanentes et leur suivi est essentiel pour élaborer un NERF crédible qui peut servir à mieux gérer les ressources forestières, y compris le carbone, dans le cadre du SNSF, de l'inventaire national des gaz à effet de serre et des arrangements MRV. L'IFN montre que la couverture forestière actuelle s'élève à 24,24% (au lieu de 6,8% comme indiqué précédemment dans le RPP et basé sur les estimations de données globales), toutefois avec une grande proportion des forêts fortement dégradées et menacées à court terme. L'utilisation de l'énergie de la biomasse (bois de feu et charbon de bois) dépasse de plus de 100% la production officielle et est un important facteur de dégradation en plus des feux de brousse.

À mi-parcours, malgré les difficultés initiales, le processus progresse de façon significative mais le travail n'est pas encore terminé. Tout en présentant une demande de financement additionnel pour la préparation à la REDD+, le Togo recherche activement des fonds de divers partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des activités de terrain et pour soutenir les efforts de mobilisation interne de ressources.

Ce rapport à mi-parcours est accompagné par une déclaration de soutien des organisations de la société civile et d'une autre spécifique du Consortium Femmes REDD+ Togo ainsi que la résolution consacrant sa validation par le CN-REDD+ (Voir annexes 4, 5 et 6).

1. Introduction

Le Togo a adhéré au mécanisme REDD+ notamment au fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la résolution PC/16/2013/9 en 2013. Depuis Octobre 2015, il met en œuvre son document de proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+ (R-PP) avec l'appui de trois programmes internationaux, et de la contribution du gouvernement togolais :

- le projet de soutien à la préparation à la REDD+ financé par le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) couvrant la période 2015-2018 ;
- le programme d'appui au REDD+ Readiness et Réhabilitation des forêts au Togo (« ProREDD ») financé par le gouvernement allemand et mis en œuvre par la GIZ et couvrant la période 2014 – 2016 dans une première phase, et 2017-2019 dans une deuxième phase; et
- le projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) financé par la Banque mondiale et couvrant la période 2012-2016 avec une prorogation jusqu'au 30 juin 2017.

Outre ces programmes, le Togo bénéficie de l'accompagnement du programme ONU-REDD en termes de renforcement des capacités nationales sur diverses thématiques de la REDD+ à travers la participation des cadres nationaux aux ateliers ou séminaires d'échanges et de formation.

Le présent rapport à mi-parcours (RMP) fait le point sur l'état d'avancement des activités pour chaque composante du R-PP et présente une vue d'ensemble sur le progrès de sa mise en œuvre. Une analyse critique commune de la Coordination Nationale REDD+ et des parties prenantes a été conduite et les points forts ainsi que les points faibles dans la mise en œuvre du R-PP du Togo sont relevés. Sur la base de cette analyse, une requête détaillée de demande de fonds additionnels est présentée dans ce document avec des activités qui seront finalisées d'ici décembre 2019. Le processus de préparation s'est accéléré globalement de façon satisfaisante et les résultats obtenus sont encourageants et surtout novateurs pour le pays. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** résume les progrès effectués pour la mise en œuvre du R-PP au niveau de chaque composante, basé sur un processus d'analyse critique de la Coordination Nationale REDD+ et de l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de l'élaboration du présent RMP, un plan de rédaction du RMP basé sur la structure du Readiness Package (FMT Note 2012-6) et ses critères d'évaluation (FMT Note 2013-1 rév.) a été adopté en janvier 2017. L'élaboration du rapport a été faite de façon collégiale entre tous les membres de la Coordination Nationale REDD+ et en collaboration avec les parties prenantes. La Coordination nationale REDD+ a été appuyée dans l'élaboration du présent document par son Assistant Technique International (ATI). Une revue (« auto-évaluation ») avec les principales parties prenantes a été faite le 6 Juillet 2017 dont les résultats ont été intégrés dans la présente version du RMP datée du 12 Juillet 2017 y compris l'auto-évaluation interne de la Coordination Nationale REDD+. En plus, cinq ateliers régionaux, organisés en avril 2017, ont permis de recueillir les apports des différents acteurs. Le rapport a été élaboré en étroite collaboration avec la Banque mondiale et la Coopération Allemande (GIZ). Les commentaires de ces experts ont été aussi intégrés pendant l'élaboration du document.

Tableau 1: Résumé de progrès vis-à-vis des critères du FCPF

Légende		<i>Progrès significatifs</i>
		<i>Bonne progression mais sujet encore à amélioration</i>
		<i>Développement requis</i>
		<i>Pas encore de progrès enregistrés</i>

Composantes	Objectifs	Evaluation	
		La Coordination Nationale REDD+	Société civile
1. Organisation et consultations			
<i>1a. Dispositifs nationaux de gestion nationale REDD+</i>	1) Responsabilité et transparence		
	2) Mandat et budget opérationnels		
	3) Mécanismes de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle		
	4) Capacité de supervision technique		
	5) Capacité de gestion des fonds		
	6) Mécanisme de remontée d'information et de recours		
<i>1b. Consultation, participation et sensibilisation</i>	7) Participation et engagement des principales parties prenantes		
	8) Processus de consultation		
	9) Diffusion de l'information et accès à l'information		
	10) Utilisation et divulgation des résultats des consultations		
2. Préparation de la stratégie REDD +			
<i>2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des pilotes, loi sur les forêts, Politique et gouvernance</i>	11) Evaluation et analyse		
	12) Hiérarchisation des facteurs directs et indirects/obstacles à la mise en valeur des forêts		
	13) Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+		
	14) Plans d'action pour prendre en compte le droit aux ressources naturelles, le régime foncier et la gouvernance		
	15) Incidence sur les lois et politiques forestières		
<i>2b. Options stratégiques REDD+</i>	16) Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD +		
	17) Évaluation de la faisabilité		

Composantes	Objectifs	Evaluation	
	18) Incidence des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur		
<i>2c. Cadre de mise en œuvre</i>	19) Adoption et application de lois et de réglementation		
	20) Directives de mise en œuvre		
	21) Mécanisme de partage des avantages		
	22) Registre national REDD+, suivi des activités REDD+		
<i>2d. Impacts sociaux et environnementaux</i>	23) Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales		
	24) Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts		
	25) Cadre de gestion environnementale et sociale		
3. Niveau de référence des émissions/Niveau de référence			
	26) Démonstration de la méthode		
	27) Utilisation de données historiques et adaptation au contexte national		
	28) Faisabilité technique de l'approche méthodologique et de la cohérence avec les directives et orientations de la CCNUCC/GIEC		
4. Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde			
<i>4a. Système national de suivi forestier</i>	29) Explication de la méthode de suivi		
	30) Démonstration des premières phases d'application		
	31) Dispositif et capacité institutionnels		
<i>4b. Système d'information sur les avantages multiples, la gouvernance, les sauvegardes</i>	32) Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents		
	33) Suivi, notification et échange d'information		
	34) Dispositions et capacités institutionnelles		

Le rapport à mi-parcours montre un progrès significatif principalement avec les critères liés à la Composante 1 (Organisation et Consultation), où beaucoup de travail a été abattu avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. La Composante 2 (Préparation de la Stratégie Nationale REDD+) montre un développement requis pour un nombre de critères et pour d'autres il n'y a pas encore de progrès enregistrés compte tenu de l'attente de résultats clés des études analytiques. Cependant une version initiale de la stratégie REDD+ a été élaborée en exploitant les résultats des études achevées. Les résultats des autres études seront disponibles d'ici décembre 2017 et permettront de compléter cette version initiale. Les Composantes 3 (Niveau de référence) et 4 (Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde) enregistrent quelques progrès grâce à la réalisation du premier inventaire

forestier, mais un financement additionnel est requis pour achever les activités liées à ces composantes.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours montrent pour la plupart des critères une similitude, en termes de niveau de réalisation des activités, pour les deux catégories d'acteurs. Cependant l'appréciation diffère en raison du niveau de compréhension des critères. Dans la perspective de l'autoévaluation du R-package un effort sera fait pour renforcer la compréhension des parties prenantes sur les enjeux et les critères du cadre d'évaluation du FCPF.

2 Avancement de la réalisation des mesures du R-PP oct. 2015 - juin 2017

2.1 Composante 1: Organisation de la préparation et consultation

Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

L'accord de don du financement du FCPF a été signé entre le Gouvernement du Togo et la Banque mondiale le 21 janvier 2015 et les travaux opérationnels ont démarré le 1^{er} octobre 2015. Depuis cette date, les dispositifs nationaux du développement et de la future gestion de la REDD+ ont été mis en place, à savoir : (i) la gérance pour l'exécution des programmes de financement de la REDD+, l'organisation et la transparence aux niveaux national, régional et local ; (ii) la coordination des activités de la REDD+, mandat et budgets opérationnels ; (iii) le processus d'intégration de la REDD+ dans des stratégies nationales (plan de développement durable, CND, NAMA, coordination intersectorielle) ; (iv) capacités de supervision technique ; (v) capacités de gestion des fonds et (vi) mécanisme de remontée d'informations et de recours.

(i) Responsabilisation et transparence

Le cadre juridique et le dispositif institutionnel pour une gestion efficace du processus REDD+ au Togo sont mis entièrement en place et sont opérationnels. Le cadre juridique consiste en divers textes législatifs assurant le fonctionnement indépendant et transparent (financièrement et en termes de prise de décision) des organes de gestion de la REDD+ au Togo :

Au plan national

Le décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016¹ a mis en place 3 organes de gestion de la REDD+ au Togo :

Le Comité National REDD+ (CN-REDD) : il est composé de trente-cinq (35) membres, représentants des institutions de l'Etat (13 Ministères et hautes personnalités), des organisations de la société civile, du secteur privé, de la chefferie traditionnelle et des institutions de recherche. Le Comité National REDD+, organe décisionnel, est présidé par le Ministre de l'environnement et des ressources forestières, qui rend compte au Premier Ministre. Il est assisté dans sa tâche par un Vice-Président, qui est le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. Le Comité National REDD+ a tenu sa première réunion le 23 février 2017. A l'issue de cette réunion, le Comité National REDD+ a adopté deux résolutions : la première résolution² porte sur la création du comité de pilotage REDD+ (CP-REDD+), au sein du Comité National REDD+, organe consultatif chargé de donner son avis sur tout sujet dont il sera saisi et la seconde résolution donne des orientations sur le financement futur pour la mise en place de la stratégie nationale REDD+, y compris des ressources internationales comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC)³. Aussi le CN-REDD+ a discuté de la mobilisation des ressources nationales conformément au décret portant mise en place des organes de gestion REDD+. Lors de sa deuxième réunion le 7 juillet 2017, le CN-REDD a adopté le RMP et a autorisé sa soumission au FCPF. Le CN-REDD+ accompagne toutes les phases du processus REDD+ et ses résolutions sont publiques.

¹ Voir le décret au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/textes-legislatifs-et-reglementaires/send/9-texte-legislatif-et-reglementaire/36-decret-n-2016-007>

² La résolution peut être téléchargée au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/textes-legislatifs-et-reglementaires/send/9-texte-legislatif-et-reglementaire/40-resolutions-2017-du-comite-national-redd>

³ La résolution peut être téléchargée au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/textes-legislatifs-et-reglementaires/send/9-texte-legislatif-et-reglementaire/41-resolutions-2017-du-comite-national-redd>

- **Le Groupe National de Travail REDD+ (GNT REDD+)** : il est un organe technique qui appuie le Comité National REDD+ et la Coordination Nationale REDD+. Il est constitué d'une équipe multidisciplinaire dont les membres sont issus de 13 institutions (administration publique, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers). Afin de lui permettre de bien réaliser sa mission, le GNT REDD+ a bénéficié d'un renforcement de capacités sur ses rôles et responsabilités dans le suivi-évaluation du processus REDD+. Ce renforcement de capacités a permis aux membres du Groupe National de Travail de (i) valider le manuel de suivi-évaluation élaboré par la Coordination Nationale et (ii) commencer à concevoir de façon participative et progressive les outils de suivi-évaluation (cadre de résultats, plan budgétaire et analytique).

Il faut noter que selon les termes du décret N° 2016-007/PR, ce sont des institutions qui sont membres du Groupe National de Travail. La Coordination Nationale REDD+ implique les membres de ce groupe en fonction de leurs domaines de compétence, dans l'accomplissement de tâches techniques telles que l'élaboration des termes de référence des études, l'évaluation des offres des différents consultants ou encore l'évaluation des notes méthodologiques et des rapports des études. Avec le démarrage de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ dans la deuxième moitié de 2017, les réunions des membres du Groupe National de Travail vont s'intensifier.

- **La Coordination Nationale REDD+⁴** : elle assure la gestion quotidienne du processus REDD+. Elle est menée par un coordonnateur national et comporte sept (07) cellules : la cellule d'appui au programme ; la cellule administrative et financière ; la cellule de l'information, éducation et communication ; la cellule suivi-évaluation ; la cellule « mesure, reportage et vérification (MRV) » ; la cellule des affaires juridiques - Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique ; et la cellule de passation des marchés. La Coordination Nationale en plus de ses activités quotidiennes, tient des réunions hebdomadaires pour coordonner les différentes activités. La Coordination Nationale est appuyée par un Assistant Technique International (ATI) qui fait des missions régulières au Togo.

Les trois organes de gestion de la REDD+ sont tous fonctionnels. Les représentants des différentes parties prenantes au sein de ces organes sont désignés selon les procédures qui sont propres à leurs institutions ou corporations, à l'exception de la Coordination Nationale dont les membres sont recrutés par appel à candidature. Des réunions régulières se tiennent avec le Chargé de projet à la Banque mondiale au Togo, les missions de suivi de la Banque mondiale qui se tiennent deux fois par an, ainsi que des réunions régulières avec les représentants de ProREDD/GIZ au Togo

Au plan régional et local

Au niveau des régions, la décision N° 017/SG/MERF du 12 avril 2012 désigne les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières comme points focaux REDD+, chargés de la coordination des activités REDD+. Elles sont relayées au niveau préfectoral par les directions préfectorales de l'environnement et des ressources forestières. Au niveau de chaque région, un agent est désigné pour faire le suivi rapproché des activités REDD+. Au niveau de chaque région et préfecture, un cadre de concertation et d'échange est mis en place et regroupe l'ensemble des acteurs concernés. Ces cadres de concertation se réunissent trimestriellement. Le financement actuel du RPP a permis de mettre en place et d'opérationnaliser ces structures décentralisées, mais un financement additionnel est nécessaire pour assurer le renforcement de leurs capacités en supervision des activités de REDD+ au niveau local.

⁴ Anciennement appelée UCN-REDD+ (Unité de Coordination Nationale REDD+)

(ii) Mandat et budget opérationnels⁵

Le décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 décrit les attributions de chaque organe de gestion de la REDD+ au Togo. La Coordination Nationale REDD+ fait la planification de ses activités avec l'appui du Groupe National de travail et le soumet au Comité National REDD+. L'article 15 du décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 stipule que « les ressources nécessaires au fonctionnement et aux activités proviennent : i) des projets financés dans le cadre de la REDD+ ; ii) de la dotation inscrite au budget national ; iii) du fonds national pour l'environnement ; iv) du fonds national du développement forestier ; v) des appuis des partenaires techniques et financiers ; vi) des dons, legs et d'autres ressources légales ».

La mise en œuvre du R-PP se fait actuellement avec l'appui financier du FCPF, de la Banque mondiale à travers le PGICT, clôturé au 30 juin 2017, de la Coopération Allemande (GIZ) au travers du ProREDD et de la contribution de l'Etat. Il n'y a pas de financement de l'ONU-REDD pour la mise en œuvre du R-PP.

Sur les quatre sources de financement du R-PP du Togo et d'appui technique à la préparation de la REDD+ :

- **Le gouvernement togolais** appuie l'ensemble des activités de REDD+ en nature, essentiellement au travers du MERF. Les locaux sont mis à disposition par l'ODEF et le salaire de quatre fonctionnaires recrutés au sein de l'équipe de la Coordination est assuré par le gouvernement jusqu'à la fin de la phase de préparation.
- **Le FCPF**, administré par la Banque mondiale, appuie le processus de préparation à la REDD+ dans son intégralité, avec un accent sur les activités suivantes :

Tableau 2: Composantes du RPP financées par le FCPF

Composantes	Activités financées par le FCPF
Composante 1a Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	Recrutement du personnel de la Coordination Nationale REDD+ ; Appui opérationnel et logistique, personnel de la Coordination Nationale REDD+ ; ATI
Composante 1b Processus de consultation et de participation	Renforcement des capacités des parties prenantes à la REDD+, des réseaux des organisations de la société civile dans tout le pays ainsi qu'une vaste campagne de sensibilisation des parties prenantes sur le processus REDD+
Composante 2a Évaluation de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres, loi forestière, politiques, gouvernance	Réalisation participative des études analytiques couvrant les différents secteurs et organisation des ateliers de validation des résultats avec les acteurs
Composante 2b Définition des options stratégiques	Stratégie REDD+ initiale ; Soutien aux ateliers interministériels pour alimenter l'élaboration des options stratégiques de REDD+ ;
Composante 2c La définition d'un cadre de mise en œuvre de REDD+	Elaboration d'un mécanisme de plaintes et de recours, ensemble avec l'élaboration, la consultation et la validation des options de partage des bénéfices (carbone et non-carbone) ;
Composante 2d Impacts sociaux/environnementaux de la préparation à la REDD+	Conduite du processus EESS (étude et consultations)

⁵ Les montants par source voir tableau 11

Récemment, en mai 2017, un appui financier et technique (US\$ 35,000) du fonds de renforcement des capacités de la société civile du FCPF, à travers les organisations intermédiaires pour l’Afrique (PACJA/MPIDO), a été octroyé au groupement d’ONG (E-D/ADCF) pour renforcer la participation de la Société Civile et des communautés locales dans la protection des forêts au Togo.

- **La coopération allemande à travers le projet ProREDD de la GIZ**, se coordonne étroitement avec la Coordination Nationale REDD+ et le FCPF dans la mise en œuvre du R-PP, avec un accent sur les activités suivantes :

Tableau 3: Composantes du RPP financées par ProREDD/GIZ dans sa première phase (2014-2016)

Composantes	Activités financées par la GIZ/ProREDD
Composante 3 Niveau de référence	Appui institutionnel et organisationnel aux structures du MERF en vue d'une mise en œuvre efficace de la stratégie nationale REDD+ et du système de surveillance des forêts L'élaboration de la première carte d'occupation des sols au Togo
Composante 4a Système national de suivi forestier	Conception et exécution du premier inventaire forestier national (IFN) dans le cadre de la REDD+ ; Préparation du deuxième inventaire forestier national (2019-2020) ; Contribution à la mise en place d'un système Mesure, reportage et Vérification (MRV), basé sur un système de suivi des ressources forestières

Le ProREDD, dans la planification de la deuxième phase d’appui pour la période 2017-2019, prévoit la mise en œuvre du plan préfectoral de gestion de forêts dans la zone forestière du pays, y compris sur les questions relatives à la gestion foncière des surfaces forestières. Une approche conforme à la restauration des paysages forestiers (*Global Forest landscape restoration/REDD+*) est aussi dans une phase de formulation avec l’intention d’intervenir avec des activités de restauration dans l’ensemble de la région maritime (environ 0,5 million ha). Le programme ProREDD est étroitement coordonné avec la mise en œuvre du R-PP et un échange régulier a lieu entre la Coordination Nationale REDD+ et ProREDD.

- **Le PGICT**, administré par la Banque mondiale, a initialement axé son appui sur les activités suivantes :

Tableau 4: Composantes du RPP initialement sous financement du PGICT

Composantes	Activités prévues pour le financement du PGICT
Composante 3 Mise en place du NERF/NRF (niveau d'émissions de référence pour les forêts / niveau de référence pour les forêts)	L'interprétation de données historiques et la conception d'un système national de suivi des forêts et d'un niveau de référence des forêts
Composante 4 Système de suivi et mesures de sauvegardes	Développer une approche de système de suivi MRV pour le carbone, les bénéfices non-carbones et l'adaptation des systèmes naturels au changement climatique

Le PGICT a clôturé ses activités le 30 juin 2017. Le financement prévu du PGICT/BM n'a pas pu être totalement assuré. La principale raison du non financement du reste des activités de REDD+ par le PGICT est le décalage entre les dates planifiées des activités REDD+, qui dépendent des résultats des études analytiques qui sont encore en cours, et la date de clôture du PGICT (30 juin 2017). Un montant de US\$ 138.000 a été mobilisé pour le financement des activités des composantes 3 et 4 dans le cadre financier actuel de la mise en œuvre du R-PP, contre US\$ 1.289.000 \$ initialement annoncés dans le R-PP.

Le financement FCPF des composantes 1 et 2 s'achève au 31 décembre 2018 et le financement PGICT a cessé en juin 2017. Il en résulte un sous-financement de la phase readiness du Togo, surtout en ce qui concerne les composantes 3 et 4 et le travail *readiness* toujours en cours de mise en œuvre. Le Pro-REDD de la GIZ se poursuit jusqu'au 30 juin 2019 et assure, dans le cadre de sa propre gestion, la totalité de ses engagements financiers.

(iii) Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle

Plusieurs organes et institutions ont été mis en place pour assurer une bonne coordination multisectorielle et une collaboration intersectorielle.

La Coordination Nationale REDD+ : Elle est sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Elle est chargée de la mise œuvre des activités opérationnelles de la préparation à la REDD+ et a aussi la tâche d'assurer la bonne conduite des échanges d'informations, ainsi que l'organisation des rencontres multisectorielles sur l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Dans cet esprit, la Coordination Nationale REDD+ prépare, planifie et accompagne la mise en œuvre de la coordination multisectorielle (en priorité avec les ministères de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement, des infrastructures et de l'aménagement du territoire). Des groupes thématiques, constituant des instruments majeurs, ont été mis en place au sein de ces ministères sectoriels. Ces groupes thématiques ont pour tâche d'analyser les résultats des études analytiques en lien avec leurs différents secteurs, de fournir les informations nécessaires pour l'affinement des options stratégiques préliminaires et de contribuer à la prise en compte des besoins de leur secteur dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

Par ailleurs, la planification des activités se fait avec l'ensemble des acteurs qui sont représentés au sein du comité de pilotage du projet de soutien à la préparation à la REDD+. La mise en œuvre de ces activités est conditionnée par l'obtention d'un avis de non-objection de la Banque mondiale. Les rapports des différentes activités, ateliers, etc. sont publics⁶ et accessibles à l'ensemble des parties prenantes. L'un des défis est le fonctionnement des cadres de concertation mis en place et la nécessité d'une mobilisation plus accrue des acteurs de la société civile.

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+) : Elle est l'organe suprême qui assure la coordination intersectorielle dans le cadre du processus REDD+ à un haut niveau politique. Le CN-REDD+ se réfère pour la concertation à la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) mise en place par décret N°2011-016/PR du 12 janvier 2011, mais toujours en processus d'opérationnalisation. Ainsi, la CNDD devra jouer le rôle de plateforme nationale de concertations sur la REDD+. Dans cet esprit, la CNDD est préparée à prendre en compte les paramètres indispensables dans le cadre de la REDD+, à savoir la représentativité des groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, les petits exploitants agricoles, etc.), le calendrier des réunions (trimestrielles) et d'autres paramètres jugés nécessaires pour rendre les consultations effectives et transparentes. Aussi, dans le cadre de la décentralisation

⁶ Les rapports sont disponibles au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports>

en cours au Togo, la Commission Nationale de Développement Durable est représentée au niveau local par les Commissions locales de développement durable (CLDD).

Le CN-REDD+ permet plus concrètement de mener des discussions intersectorielles à un haut niveau, avec des échanges directs entre les ministres des différents secteurs impliqués dans le processus REDD+. Ainsi des discussions ont été entamées en février 2017 sur les options stratégiques possibles, notamment l'agroforesterie, le lien entre la REDD+ et l'intégrité des aires protégées, la REDD+ dans les zones urbaines et le programme national d'énergie durable.

En plus, le Togo s'est engagé dans des réformes institutionnelles et a commencé l'intégration des aspects de REDD+ dans ses politiques et programmes. Il s'est engagé en signant l'accord de Paris⁷ le 19 septembre 2016, en procédant au vote favorable à l'Assemblée Nationale de la ratification de cet accord le 23 mai 2017⁸ et a entrepris des réformes notamment la création de l'agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) pour soutenir sa politique de développement des services énergétiques axés sur « l'accès à l'énergie pour tous ». Ce développement récent est de grande importance pour la formulation de la Stratégie REDD+ (« forêt et énergie ») vue l'importance d'énergie de biomasse traditionnelle au niveau du pays. La nouvelle institution est dans sa phase opérationnelle et aura pour mission, entre autres, de mettre en œuvre le programme de valorisation de l'énergie solaire (PROVES), d'un coût global de 80 milliards de FCFA⁹ dont la réalisation permettra de raccorder les abonnés basse tension, l'éclairage public et l'installation électrique dans les habitations. Ceci dénote de l'engagement du Togo de transiter vers les énergies renouvelables contribuant ainsi à réduire la consommation de la biomasse végétale qui représente plus de 80% de l'énergie consommée par les populations au Togo.

Pour garantir et promouvoir les investissements propres dans le pays, en particulier dans le domaine de « forêt et terre » pour aborder la dégradation accélérée des forêts et savanes arborés, des réformes du code foncier et du code pénal se sont entamés (axe stratégique 3, qui demande une approche intersectorielle). Le nouveau code foncier est à l'étape de consultation sur le plan national notamment avec la tenue du forum national du foncier du 18 au 22 avril 2017 présidé par le Premier ministre sous le thème « une gouvernance foncière inclusive pour un développement durable : le temps de l'action »¹⁰. La révision du code pénal en cours a entraîné la révision concomitante du code forestier qui va prendre en compte également le contexte REDD+. Toutes ces réformes ne s'opèrent pas aussi facilement car cela nécessite une large consultation et des ressources financières. En outre, les attentes du public sont énormes notamment en termes d'accès à l'énergie propre pour une population dont le seuil de pauvreté avoisine les 60%.

Dans le secteur agricole, des réformes sont en cours notamment l'adoption de la nouvelle politique agricole qui intègre déjà la gestion durable des ressources naturelles et le programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN).

Le secteur de l'urbanisme s'est doté également d'une stratégie des espaces verts et des monuments dans la ville de Lomé, d'une politique nationale de l'habitat et du développement urbain. La foresterie urbaine et les plantations d'alignement des voies publiques occupent une place importante dans les schémas d'aménagement urbain.

⁷ <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Environnement/Faure-Gnassingbe-a-signer-l-Accord-de-Paris>

⁸ <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Environnement/Prochaine-ratification-de-l-accord-sur-le-climat>

⁹ 1\$US = 500 FCFA (monnaie locale)

¹⁰ <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Politique/Gouvernance-fonciere-ambitieuse-et-volontariste>

Le défi de sortir le Togo de son état de pauvreté pour devenir un pays émergent exige une mobilisation accrue des financements pour insuffler le développement durable dans tous les secteurs afin d'éviter que la survie des 80% de la population togolaise ne dépende que des ressources forestières comme c'est le cas actuellement. La relance de l'économie doit poser des bases fondamentales en matière d'aménagement du territoire, de la loi foncière et de justice équitable et incitative pour garantir des investissements. Tous ces chantiers de réformes sont ouverts et le processus de préparation à la REDD+ fait partis de ces enjeux majeurs, mais on ignore encore l'échéance pour les conduire à terme vue l'envergure de la tâche et le manque de financements conséquents.

Les résultats de l'étude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes et de l'analyse du cadre juridique des secteurs impliqués dans le processus REDD+ permettront de renforcer l'intégration de la REDD+ dans les différents secteurs de développement. Les études sont détaillées dans la section 2.2.

(iv) Capacité de supervision technique

La capacité de supervision technique est assurée dans le cadre des réunions du CN-REDD+, du Groupe National de Travail REDD+ et des différents groupes thématiques qui permettent de discuter de l'avancement du processus. Le Comité de Pilotage mis en place par le CN-REDD+ est chargé d'examiner ou réexaminer les décisions intervenues dans le cadre du processus REDD+ dans un contexte plus large à savoir : recevoir, produire, synthétiser et proposer des orientations sur les priorités dans la conduite et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, donner son avis sur les relations entre les organes de gestion du processus REDD+ et les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers et autres acteurs impliqués dans le processus.

Les principales parties prenantes au processus, notamment les ONG regroupées au sein du Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable (CNOOD), les organisations de producteurs regroupées au sein de la Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP), les jeunes regroupés au sein du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et les femmes regroupées au sein du Consortium Femmes REDD+-Togo (CF-REDD+ Togo), disposent maintenant de feuilles de routes qui leur permettent de réaliser des activités en direction des populations à la base. Cinq ateliers régionaux ont été organisés, du 17 au 21 avril 2017, pour faire le point au niveau régional.

Il faut noter qu'en dehors de ces cadres de concertation aux niveaux régional et préfectoral, des groupes thématiques ont également été mis en place dans les différents ministères concernés (agriculture et élevage, mines et énergie, urbanisme et habitat, planification et aménagement du territoire, finances et économie, environnement et ressources forestières, action sociale et promotion de la femme). Ces groupes ont pour mission d'analyser les résultats des différentes études en lien avec les options stratégiques REDD+ et de contribuer à l'élaboration de la stratégie REDD+ en lien avec leur secteur respectif.¹¹ La Figure 1 montre l'arrangement institutionnel opérationnel pour la préparation de la REDD+ du Togo.

¹¹ Un atelier d'information et d'échange sur les rôles et responsabilités de ces groupes thématiques sectoriels a été organisé le 18 mai 2017 à Lomé

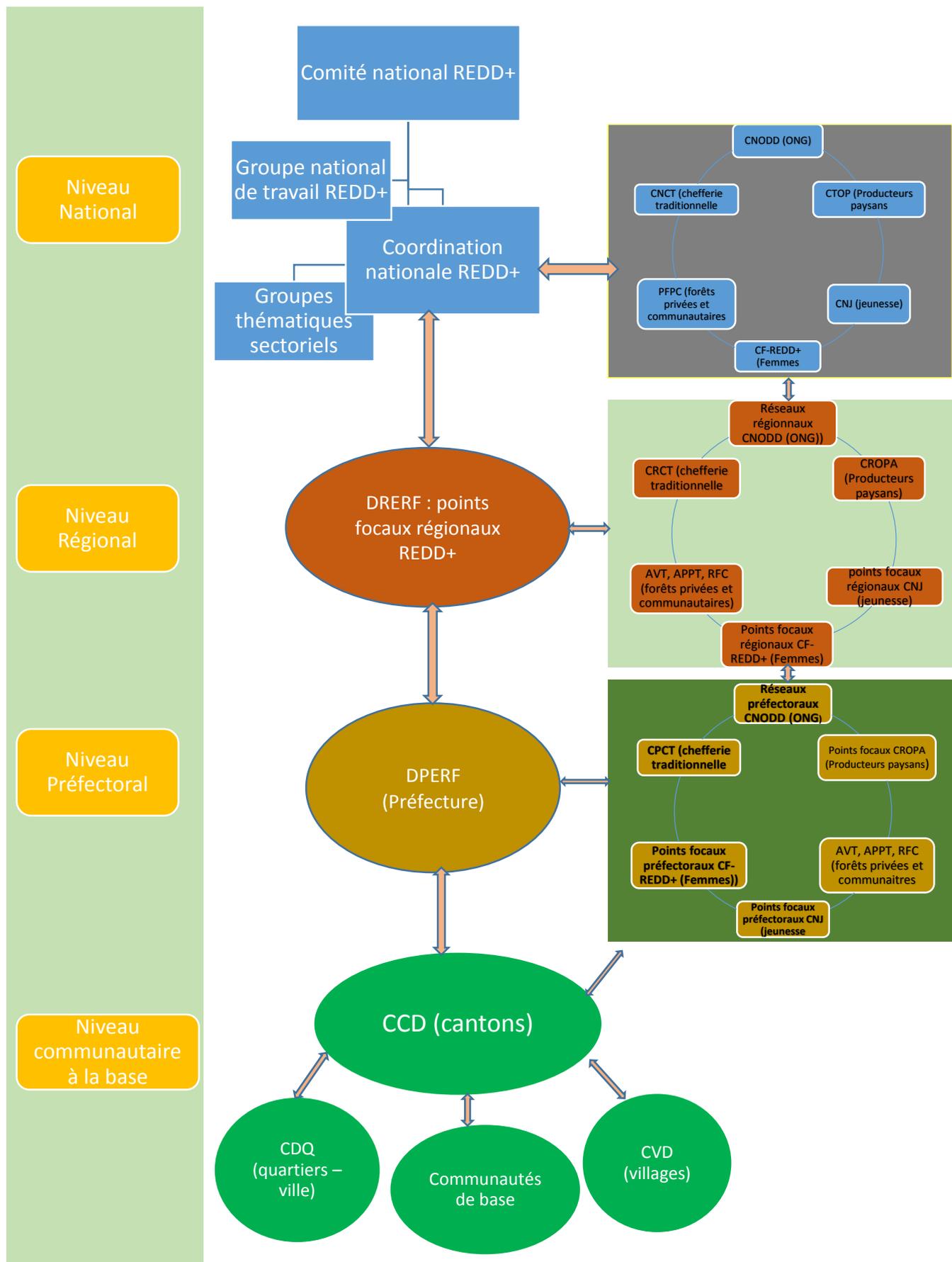


Figure: 1 Arrangement institutionnel opérationnel pour la préparation à la REDD+

La composition de la CNDD et des CPDD (décret N°2011-016/PR¹² et arrêté interministériel N°018/MERF/MPDAT /MATDCL) et la formation qui leur a été délivrée permettra une collecte efficace et décentralisée des retours provenant des différentes composantes sociales vers les instances supérieures. En attendant l'opérationnalisation de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), les commissions préfectorales de développement durable (CPDD) ont été installées et rendues opérationnelles dans 36 préfectures. 36 ateliers préfectoraux et 25 réunions ont été organisés sur les outils de gestion de la REDD+ en 2016/2017 afin de permettre à ces plateformes locales de jouer leur rôle et permettre la remontée d'information.¹³

En termes de perspectives, la Coordination Nationale REDD+ et l'ensemble des parties prenantes s'attèleront à intensifier le plaidoyer pour l'opérationnalisation de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD).

La structuration du dispositif de consultation a permis de partir de la base et de développer un premier consensus national sur l'approche de la REDD+ au Togo. Le circuit de l'information commence avec les différentes parties prenantes qui sont organisées en différentes plateformes. Le schéma du mécanisme de remontée de l'information est présenté à la figure 2.

On note que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière autonome, responsable et transparente. Le Comité National REDD+ agit conformément à son mandat et contribue de façon significative à la conduite du processus au travers de la prise de décisions adéquates. La société civile est organisée et montre un fort engagement au travers d'une forte implication dans la conduite des activités d'information et de sensibilisation du public. Par ailleurs, cette société civile joue pleinement son rôle de veille dans la conduite du processus. Le secteur privé, via les organisations de planteurs privés, montre un grand intérêt pour le processus. Les cadres de concertation aux niveaux local, préfectoral, régional et national sont en place.

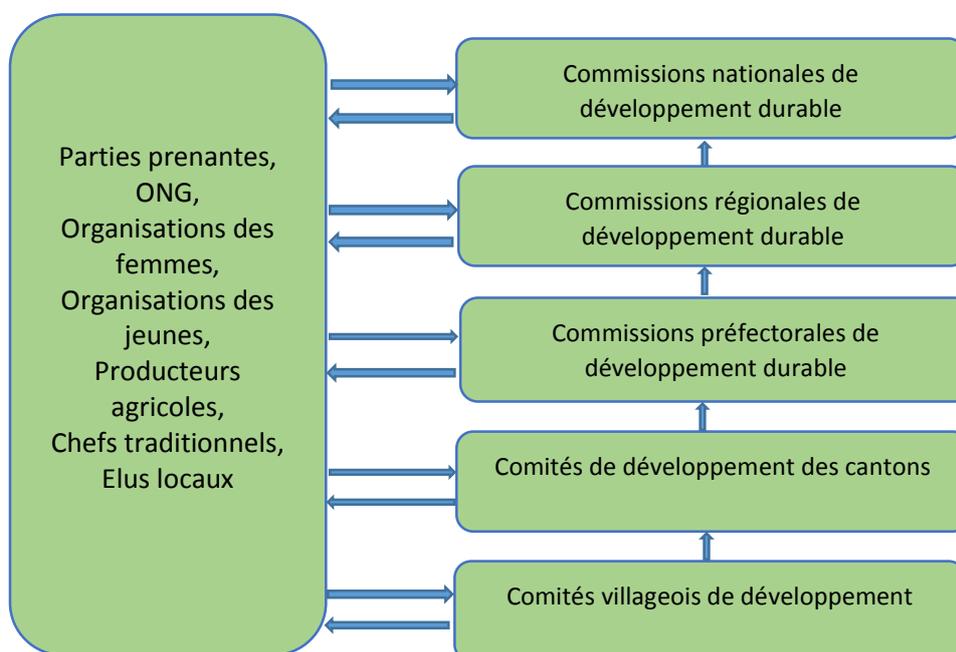


Figure: 2 Schéma du mécanisme de remontée de l'information

¹² Voir le décret au <http://www.reddtogo.tg/index.php/component/k2/15-textes-legislatifs-et-reglementaires/13-decret-n-2011-016-pr>

¹³ Voir le rapport des ateliers au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports/send/8-rapports/42-rapport-des-ateliers-avec-les-cpdd>

En dépit de ces progrès importants, des défis subsistent et nécessitent un financement supplémentaire pour renforcer les acquis dans cette sous-composante.

Il s'agit de :

- Assurer le fonctionnement grâce à la tenue régulière de réunions des différentes plateformes de concertation aux niveaux communautaire, préfectoral, régional et national ;
- Renforcer les capacités des acteurs et la synergie entre ces plateformes de concertation (organisation de réunions, d'ateliers de formation, de voyages d'étude).

(v) Capacité de gestion des fonds

La mise en œuvre du don FCPF s'exécute conformément aux directives de la Banque mondiale et aux procédures nationales de gestion des finances publiques. Pour une gestion efficace, efficiente et transparente, la mise en œuvre du don s'inscrit dans une approche PPBS (Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi-évaluation). Ainsi, chaque année, la Coordination Nationale, en concertation avec le Groupe National de Travail et les autres partenaires (ProREDD, PGICT, ANGE, Plates-formes des organisations de la société civile) élabore les outils de planification opérationnelle (plan de travail et de budget annuel et plan de passation de marchés) dans une approche participative et inclusive. Ces outils sont validés par le Comité de Pilotage du projet et la Banque mondiale avant leur mise en œuvre. La réalisation de toute activité inscrite au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et le Plan de Passation de Marché (PPM) validé se fait sur la base d'un TdR et après l'obtention de l'avis de non objection de la Banque mondiale.

Les outils élaborés sont aussi transmis aux acteurs nationaux de gestion des finances publiques (la Direction du Contrôle financier, la Direction du Financement, du Contrôle et de l'exécution du Plan et le Trésor Public). Il convient de noter que le Togo a réformé son système de gestion des finances publiques en lien avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de gestion de l'aide au développement. Ainsi, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est rentrée dans son plein rôle d'audit interne et les directions de contrôle et de régulation des marchés publiques sont opérationnelles.

La cellule fiduciaire de la Coordination Nationale REDD+ (cellule financière et cellule de passation des marchés) travaille en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et dans le respect des directives et procédures nationales. Cette cellule est la même pour le projet PGICT ; elle a une bonne expérience en matière de gestion des projets financés par la Banque mondiale et maîtrise les procédures des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Elle est aussi renforcée en ressources humaines pour assurer convenablement les charges des deux projets.

Les responsables des deux services fiduciaires, qui sont des fonctionnaires d'Etat, travaillent en étroite liaison avec les organes de la chaîne de passation des marchés impliqués dans la gestion du projet et ceux du circuit de la gestion des finances publiques du Ministère de l'économie et des finances. Les principales procédures sont résumées en Annexe 1.

(vi) Mécanisme de remontée d'informations et de recours

La mise en place du mécanisme de remontée d'informations et de recours, une première pour le Togo, fait l'objet d'une étude qui a été confiée au groupement de cabinets BERD/ADA consulting Africa. L'étude est en cours d'exécution et les résultats sont attendus pour fin 2017. Un mécanisme de résolution des conflits potentiels et des conflits liés à la mise en œuvre du processus REDD+ et des projets REDD+ sera préparé par la Coordination Nationale REDD+ avec le soutien du GNT-REDD+ et sur

la base de la stratégie REDD+ du Togo. Ce mécanisme constituera une garantie pour le développement d'un autre mécanisme, celui du partage des bénéfices. Ce mécanisme sera développé en 2018.

Étant donné le peu d'expérience du Togo dans l'élaboration et la maîtrise de ces deux mécanismes, un plan de renforcement de capacités sera établi pour assurer leur viabilité et leur accès par les populations locales et l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus REDD+.

L'étude sera bouclée avec le financement disponible, mais pour assurer l'efficacité du mécanisme, il faudra prendre en compte les renforcements institutionnels et de capacités des institutions et des secteurs quant aux mécanismes de gestion des plaintes qui seront mis en place (phase 2 de la REDD+). Un financement additionnel est aussi requis pour le partage et la large vulgarisation du mécanisme qui sera retenu (ateliers régionaux d'échanges et de partage avec les parties prenantes sur le dispositif de gestion des plaintes et de recours retenu).

Analyse critique de la composante 1a :

- L'environnement institutionnel au Togo est complexe ; ceci a retardé la mise en place de l'organe suprême de la REDD+, le Comité National REDD+ et a aussi retardé la mise en place des structures d'appui à la préparation de la REDD+ (cas de la CNDD) ; cette situation a également rendu difficile la coordination intersectorielle. Néanmoins, depuis février 2017, ces structures sont en place et fonctionnelles.
- Les principaux enjeux résident dans l'engagement et la participation inclusive des parties prenantes, qui dépendront du dynamisme et du fonctionnement régulier des plateformes des acteurs ; de l'opérationnalisation complète et du fonctionnement régulier de la CNDD ; de la prédominance de la CNDD sur tous les autres cadres créés mais non fonctionnels et de la coordination intersectorielle réussie.
- Un élément important que la Coordination Nationale REDD+, guidée par le CN-REDD+, doit prendre en compte, est l'internalisation des structures de la REDD+ pour assurer la conduite des phases de mise en œuvre des options stratégiques REDD+.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 1a) :

- Assurer le fonctionnement des organes de gestion à la préparation de la REDD+ pour une année supplémentaire (2019), y inclus les frais de fonctionnement de la Coordination Nationale REDD+ (une année supplémentaire : une partie de 2018 et 2019)
- Renforcer les capacités du Groupe National de Travail REDD+ afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle dans la réalisation des études analytiques et l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, du système national de suivi des forêts et du MRV REDD+
- Un financement additionnel est requis pour le partage et la large vulgarisation de la stratégie REDD+ du pays (ateliers régionaux d'échanges et de partage avec les parties prenantes sur le dispositif de gestion des plaintes et de recours retenu)
- Créer des capacités auprès des parties prenantes pour comprendre les mécanismes de plaintes et de recours et du partage des bénéfices (2018-2019)

Sous- composante 1b : consultation, participation et sensibilisation

(vii) Participation et engagement des parties prenantes

Le but de cette composante du *readiness* est que les intéressés et le public soient informés et sensibilisés sur le processus REDD+, y adhèrent et prennent part activement. L'objectif plus spécifique est que les principales parties prenantes (secteur publique, société civile, les femmes, les jeunes, secteurs privés et communautés locales), comme définies au Togo¹⁴, soient identifiées et informées sur le processus REDD+ et ses implications, notamment sur les plans environnementaux et sociaux. En plus, ces parties prenantes sont censées s'impliquer effectivement dans l'élaboration, la validation et l'exécution des processus REDD+, notamment les études et les mécanismes et l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

A titre d'exemple, la participation et l'engagement des parties prenantes peut être illustré par leur implication dans la revue des études¹⁵. Les études font toujours l'objet de consultations multi-acteurs et de consensus, avec la validation par étape : (i) des termes de référence ; (ii) des propositions technique et financière des consultants ; (iii) des rapports à mi-parcours et (iv) du rapport final.

Dans les premiers mois de mise en œuvre du R-PP, un atelier national (8 octobre 2015) et 5 ateliers régionaux (mars/avril 2016) de lancement officiel du projet ont été organisés et ont mobilisé environ 500 personnes. Un nombre conséquent de campagnes d'information, de sensibilisation et de dialogue initial sur le processus REDD+ a eu lieu de manière ciblée avec des acteurs clés afin de : (i) approfondir les échanges avec les parties prenantes sur les objectifs poursuivis et les résultats attendus de la phase 1 du *readiness* et les activités à réaliser dans cette phase, les différentes parties prenantes au processus; (ii) clarifier les rôles et responsabilités et la contribution attendue de chaque acteur, ainsi que les modalités de collaboration ; (iii) poser les bases pour une meilleure organisation des acteurs en vue d'une implication active, efficace et coordonnée dans la mise en œuvre du *readiness*.

Pour y arriver, les parties prenantes se servent des plateformes de participation qu'elles ont mises en place (tableau 5).

Tableau 5: Récapitulatif des activités de consultations et d'appui à la mise en place des plateformes de participation, octobre 2015 – juin 2017

Activités réalisées	Participants	Résultats obtenus après les consultations
Avec les ONG : Organisation d'un atelier national et de 5 ateliers régionaux d'information et d'échanges sur le processus REDD	131 organisations non-gouvernementales et 217 personnes.	Mise en place du Conseil National des Organisations de la Société Civile pour le Développement Durable (CNODD). Au niveau des régions, le CNODD est représenté par les réseaux régionaux des organisations de la société civile. Elaboration d'une feuille de route pour la participation des ONG au processus, Elaboration d'un guide simplifié de sensibilisation sur les changements climatiques et le processus REDD+.

¹⁴ Voir Identification des parties prenantes au processus REDD+ au Togo : <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports/send/8-rapports/48-rapport-identification-des-parties-prenantes>. Ce document présente une cartographie des parties prenantes au processus RDD+ Togo

¹⁵ Voir le rapport de l'atelier de validation de l'étude sur le cadre juridique au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports/send/8-rapports/46-rapport-atelier-de-validation-cadre-juridique>

Activités réalisées	Participants	Résultats obtenus après les consultations
		<p>Organisation de 51 émissions-débats sur les antennes de 25 radios locales sur les changements climatiques et le processus REDD+.</p> <p>Le CNOOD à travers les ONG membres ont également animé 35 ateliers préfectoraux sur les changements climatiques et le processus REDD+. 2141 leaders locaux ont été touchés par ces ateliers.</p>
<p>Avec les producteurs agricoles : Organisation de 2 ateliers d'information et d'échanges sur le processus REDD+</p>	30 organisations de producteurs agricoles et 123 personnes	<p>Les producteurs agricoles décident de se servir de la Coordination Togolaise des Organisations de Producteurs agricoles (CTOP) comme plateforme nationale de participation. Au niveau des régions, ces producteurs sont représentés par les Coordinations régionales des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CROPPA) qui servent de plateformes régionales.</p> <p>Dans le cadre de leur participation au processus REDD+, les producteurs agricoles ont organisé, avec l'appui technique et financier de la coordination nationale REDD+, 317 réunions d'information dans 317 cantons sur l'ensemble du territoire national. Ces réunions ont permis de toucher 18435 personnes dont 6720 femmes.</p>
<p>Avec les femmes : Organisation de 2 ateliers d'information et d'échanges sur le processus</p>	83 femmes issues de 83 organisations différentes ont été touchées.	<p>Les femmes ont mis en place le Consortium Femmes REDD+ Togo (CF-REDD+) en vue de leur participation au processus. Le consortium Femmes REDD+ Togo a des points focaux au niveau des régions et des préfectures. Le consortium a déjà organisé 131 séances de sensibilisation entre autres sur les changements climatiques, le processus REDD+, la promotion des foyers améliorés pour l'économie du combustible qui ont permis de toucher 15848 femmes.</p>
<p>Avec les chefs traditionnels : Organisation de 2 ateliers d'information et d'échanges</p>	81 chefs traditionnels.	<p>Les chefs traditionnels ont décidé de se servir du conseil national de la chefferie traditionnelle comme plateforme de participation. Les chefs traditionnels sont très proches des populations. Ce qui leur permet de réaliser des activités d'information en direction de leurs sujets.</p>
<p>Avec les jeunes : Organisation de 2 ateliers d'information et d'échanges sur le processus REDD+</p>	Ces ateliers ont touché 115 jeunes.	<p>Les jeunes sont déjà organisés au sein du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) représenté au niveau régional et préfectoral. Ils ont décidé à l'issue de ces ateliers de se servir de leur conseil comme plateforme de concertation et de participation.</p>
<p>Avec les planteurs privés et propriétaires de forêts communautaires : Organisation de 2 réunions d'information et d'échanges</p>	85 propriétaires de forêts privées et communautaires ont été touchés par ces réunions	<p>Les propriétaires de forêts privées et communautaires ont mis en place la Plateforme des Propriétaires de Forêts privées et Communautaires (PFPC) qui servira à leur participation au processus.</p>

Activités réalisées	Participants	Résultats obtenus après les consultations
Avec les journalistes et professionnels des médias : Organisation de 6 ateliers régionaux de formation sur le processus REDD+	161 journalistes et professionnels des médias.	Les journalistes et professionnels des médias se sont aussi engagés dans le processus. Dans cet esprit, ils ont réalisé et diffusé 34 émissions radios, 9 émissions télévisées, 18 reportages radio et 13 reportages télévisés. Ils ont aussi publié 36 articles dans la presse écrite imprimée et 31 articles dans la presse imprimée. Ces journalistes sont en train de mettre en place un réseau national des journalistes et professionnels des médias pour la REDD+.
Universités de Lomé et de Kara : Organisation de deux conférences	610 étudiants et enseignants-chercheurs	Les étudiants et enseignants-chercheurs sont engagés à participer au processus à travers des activités de recherche sur toutes les questions en lien avec la REDD+
Avec les directeurs régionaux et préfectoraux : Organisation de 3 ateliers d'échanges	205 directeurs régionaux et préfectoraux issus de 7 ministères clés	Les directeurs régionaux et préfectoraux sont engagés à renforcer l'implication des différents secteurs de l'administration publique dans la conduite du processus et à maintenir une bonne coordination intersectorielle tout au long du processus
Avec les maires et présidents des conseils de préfectures : Deux ateliers d'échange	82 leaders des collectivités locales	Les leaders des collectivités locales sont engagés à participer au processus à travers leurs organisations nationales l'Union des Communes du Togo.

Au total, la Coordination Nationale REDD+ a touché dans cette campagne de sensibilisation et de dialogue initial entre octobre 2015 et fin mai 2017, 30 783 acteurs de diverses catégories socioprofessionnelles, dont 53 % de femmes. Ces catégories sont représentées au sein des différents organes du circuit de consultation et de participation que sont les Comités Villageois de Développement (CVD), les Comités Cantonaux de Développement (CCD), les Commissions Préfectorales de Développement Durable (CPDD), les Commissions Régionales de Développement Durable (CRDD) et la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD).

(viii) Processus de consultation

Dans le cadre du processus REDD+ au Togo, la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) et les Commissions Locales de Développement Durable (CLDD) servent de plateformes de consultation et de participation, car ces commissions ont des contacts privilégiés et permanent avec les populations et les plateformes décrites ci-dessus. Pour ce faire, la coordination nationale a accompagné la mise en place et l'opérationnalisation des Commissions Préfectorales de Développement Durable (CPDD). Au total 36 CPDD, sur 39, sont mises en place. Dans ce cadre, la Coordination Nationale REDD+ a organisé 36 ateliers en 2016/2017. Les 3 préfectures restantes sont de nouvelles préfectures récemment créées et dont les préfets ne sont pas encore nommés.

Un plan de consultation¹⁶ est en cours d'élaboration avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Le processus de consultation a démarré, avec un total de 42 séances d'échange d'information en 2016/2017, de création de capacités et de consultations avec des parties prenantes dans tout le pays.¹⁷

(ix) Diffusion de l'information et accès à l'information

Pour assurer une bonne diffusion et l'accès à l'information aux différentes parties prenantes, la Coordination Nationale REDD+ a élaboré **une stratégie de communication**. La stratégie de communication¹⁸ a été validée en atelier national à Lomé le 22 juin 2016. Elle s'appuie sur trois approches essentielles de la communication : i) la communication pour un changement social et de comportements ; ii) la communication institutionnelle et ; iii) les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces trois approches ont permis de définir, aussi bien pour la communication interne qu'externe, les actions, les cibles, les messages et les outils de communication qui permettront d'atteindre les objectifs.

Les cibles visées par cette stratégie de communication sont :

- Sur le plan de la communication interne : Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (Cabinet du Ministre, Service de communication, Secrétariat Général, Directions centrales), les directions régionales et préfectorales de l'environnement, le Comité National REDD+, le Groupe National de Travail REDD+, la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), les Commissions Locales du Développement Durables (CLDD), le Projet Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres (PGICT), le ProREDD, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) et la Coordination Nationale REDD+ ;
- Sur le plan de la communication externe : les décideurs politiques, les Secrétaires Généraux et cadres de l'Administration Publique, les acteurs du monde scolaire et universitaire, les décideurs économiques, les Organisations de la Société civile, les organisations à base communautaire, les médias, les leaders communautaires, les partenaires techniques et financiers et le grand public.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie de communication, les actions suivantes ont été réalisées :

➤ **Les réunions et rencontres d'information et d'échanges**

- Un atelier national de lancement du processus REDD+ le 08 octobre 2015, comprenant les autorités administratives, politiques, religieuses, organisations de la société civile, syndicats ;
- Cinq ateliers régionaux de lancement du processus dans les chefs-lieux des régions, comprenant des députés, préfets, chefs traditionnels, chefs de services, membres des OSC, Organisations paysannes et Producteurs agricoles (OP). En tout, 386 acteurs, dont 52 femmes, ont été touchés par ces ateliers ;
- Une réunion mensuelle d'information avec le programme ProREDD de la GIZ ;
- Trois ateliers sur l'état d'avancement du processus. Ces ateliers ont réuni 115 personnes issues des différentes organisations de parties prenantes ;

¹⁶ Lien Février 2017, voir <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/documents-strategiques/send/10-documents-strategiques/49-plan-de-consultation-redd>

¹⁷ Les rapports des réunions de consultation déjà réalisées sont disponibles au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports>

¹⁸ Voir la stratégie de communication au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/documents-strategiques/send/10-documents-strategiques/38-strategie-de-communication-du-projet-de-soutien-a-la-preparation-a-la-redd>

➤ **Les activités de communication médias**

- La sélection d'un cabinet de communication (Hermes Communication) pour concevoir des supports d'information sur la REDD+ ;
- la construction et la mise en ligne d'un site internet (www.reddtogo.tg) ;
- la création et l'animation d'une page Facebook et Twitter ;
- la publication d'un numéro du bulletin électronique " REDD+ Infos ". 720 personnes (ONG, décideurs politiques, chefferie traditionnel, femmes, jeunes, élus locaux, etc.) ont reçu ce magazine électronique ;
- la publication de 67 articles de presse dans 21 journaux de la presse écrite ;
- la réalisation de 34 émissions sur 15 radios ;
- l'animation de 09 émissions sur 04 chaînes de télévisions ;
- la production et la diffusion d'outils de communication : 2000 dépliants, 03 kakemonos, 400 posters, 500 cartables, 1000 sacs, 1700 T-shirts, 500 casquettes, 16 banderoles, 1200 autocollants, 12 bandes annonces, 500 calendriers et 300 agendas ;
- la sélection et la contractualisation avec 2 journaux en ligne pour la rédaction d'articles sur la REDD+ ;
- la sélection et la contractualisation avec 27 radios rurales et communautaires sur l'ensemble du territoire national pour la réalisation d'émissions sur la REDD+. Ces émissions sont réalisées en français et dans les cinq (05) langues locales (kabiyè, ewé, tem, Ifè, ben) les plus parlées dans le pays. Cette approche a permis d'être plus proche des populations à la base afin qu'elles puissent avoir l'information sur le processus.

➤ **Les activités culturelles de communication**

- La sélection de 6 groupes culturels pour la réalisation d'activités culturelles en vue de plus d'implication des communautés dans le processus REDD+ ;
- la création d'un centre de documentation. 53 documents divers sur la REDD+ sont disponibles au centre de documentation et peuvent être consultés sur place.

Pour les années 2018 et 2019, la Coordination Nationale REDD+ entend poursuivre les activités d'information et de communication à l'endroit de l'ensemble des parties prenantes. La mise en œuvre de ces activités nécessite la mobilisation de quelques ressources additionnelles.

Les messages diffusés à l'endroit de ces différentes cibles portent entre autres sur :

- le contexte international et national du processus REDD+ ;
- les avantages du processus REDD+ pour le Togo, avec un accent sur la gestion durable des forêts, l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la productivité agricole, la lutte contre l'érosion, la lutte contre la pauvreté et autres.
- les objectifs du processus au Togo,
- les composantes du processus,
- les organes de gestion,
- les parties prenantes et le rôle attendu de chaque partie prenante dans la conduite du processus,
- la méthodologie de mise en œuvre du processus,
- l'état d'avancement du processus au Togo,
- l'importance de l'évaluation environnementale et sociale stratégique dans la conduite du processus,
- les sources de financement du processus.

(x) Utilisation et divulgation des résultats des consultations

Les consultations vont être menées par le biais des différentes plateformes mises en place à cet effet (voir figure 1). Les résultats des consultations suivent le circuit décrit dans ce schéma. Le Comité de Pilotage REDD+ joue un rôle important dans la préparation et l'utilisation des résultats des consultations. Les discussions ultimes sur toutes les questions en lien avec la REDD+ se mènent au sein du Comité National REDD+, qui est l'organe suprême de gestion du processus et où sont représentées toutes les parties prenantes. Les résultats des travaux du Comité National REDD+ sont diffusés auprès des différentes parties prenantes en suivant le circuit de diffusion de l'information décrit dans la figure 2. Le mécanisme est bien établi aujourd'hui et clairement défini dans trois documents stratégiques : le document de stratégie de communication, la cartographie des parties prenantes au processus et le plan de consultation. Ces documents ont été élaborés et validés de façon participative avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus.

Analyse critique de la composante 1b :

- On constate une participation forte et l'engagement réel des parties prenantes dans la première phase de préparation à la REDD+. Néanmoins, le message que la Coordination Nationale REDD+ peut donner jusqu'à aujourd'hui est plutôt général et ne reflète pas encore une analyse profonde des parties prenantes. Une fois la stratégie REDD+ définie, le défi au niveau de la communication sera plus important.
- Il n'y a que peu de diffusion de résultats des études analytiques jusqu'à présent. Les défis pour la Coordination Nationale REDD+ seront de préparer ce matériel, le rendre accessible à toutes les parties prenantes et développer une compréhension commune pour mettre en valeur les résultats. Il faut donc renforcer au fur et à mesure le contenu des messages de communication.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 1b) :

- Appui continu aux plateformes des organisations de la société civile (2019 en particulier)
- Communication des résultats des études analytiques : préparation et échange avec les parties prenantes de la société civile, des communautés et propriétaires des forêts privées (2018 et 2019)
- Préparation de la communication sur la stratégie nationale REDD+ au public, aux investisseurs et aux parties prenantes (2019)

2.2 Composante 2: Préparation de la stratégie nationale REDD +

Pour préparer la stratégie nationale REDD+, le R-PP du Togo propose tout d'abord d'examiner en quoi les failles actuelles du mode d'utilisation des terres et des lois, des politiques et de la gouvernance forestière contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts et de définir d'éventuelles solutions. En tenant compte des mesures précédemment adoptées par le Togo pour remédier à ces défauts, l'évaluation de la situation actuelle guide directement la stratégie nationale REDD+. Dans ce contexte, 12 études analytiques spécifiques liées à l'évaluation environnementale, sociale et stratégique (EESS), à l'utilisation des terres, à la foresterie, au cadre institutionnel et à la communication ont été identifiés. Ces études sont préparées et exécutées de façon participative (validation des TdR, des Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), des propositions technique et financière et des différents livrables) avec l'ensemble des acteurs clés. Comme souligné dans la composante 1a, des groupes thématiques sectoriels ont également été mis en place au sein des ministères clés impliqués pour s'assurer de l'effectivité de l'intégration de la REDD+ et s'assurer de la cohérence des politiques et stratégies sectorielles. Un consultant national, spécialiste en planification stratégique, a

été recruté en avril 2017 pour accompagner la Coordination Nationale et les groupes thématiques sectoriels et, conjointement avec l'ATI, élaborer la stratégie nationale REDD+. Le draft 0 de la stratégie est disponible. Le draft 1 de la stratégie REDD+ prenant en compte les résultats de la plupart des études sera élaboré et soumis aux consultations publiques en mai 2018.

Sous-composante 2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

Sur la base d'un atelier initial de formulation des TdR des études analytiques avec les parties prenantes, en décembre 2015, la Coordination Nationale REDD+ a coordonné la mise en route de huit études analytiques pour évaluer l'utilisation des terres, les facteurs du changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières pour recenser les principaux facteurs de déboisement et/ou de dégradation des forêts et les activités de conservation, de gestion durable des forêts et de renforcement des stocks de carbone. Le tableau 6 présente l'état d'avancement et la fin probable de chacune des études. Sur les huit études, cinq sont actuellement en cours de réalisation et devraient être terminées au plus tard en décembre 2017. Il s'agit de :

- L'étude sur l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo ;
- L'étude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés ;
- L'analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo ;
- L'étude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo ;
- L'étude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers.

Trois études ont été achevées et les rapports techniques provisoires ont été reçus en avril – mai 2017. Il s'agit de

- L'étude sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo ;
- L'étude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes ;
- L'analyse du cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo.

Conformément au document R-PP, ces études devrait être bouclées en 2016. On note un grand retard dans la réalisation de ces études du fait de la mise en place tardive du personnel recruté pour la coordination du projet (octobre 2015), de la complexité des procédures nationales de passation des marchés et de la difficulté de recruter de bureaux de consultance de qualité.

(xi) Evaluation et analyse

Au 30 juin 2017, les études-clefs pour informer la formulation de la stratégie REDD+ sont encore en cours d'exécution et il n'y a pas de synthèse globale des résultats à ce jour. Le tableau 22 en annexe indique les objectifs des différentes études.

Les trois études dont les rapports sont reçus, commentés et approuvés par le groupe thématique et la Coordination Nationale REDD+ sont résumés comme suit :

- **L'analyse de la dynamique de l'utilisation du bois – énergie au Togo**

Cette étude contribue à la connaissance approfondie de la dynamique de l'utilisation du bois-énergie pour une gestion durable des ressources forestières au Togo. L'étude a permis d'évaluer l'offre et la demande en bois-énergie au Togo. La quantité de bois-énergie consommée par les ménages et les catégories socioprofessionnelles est évaluée à 7,6 millions m³/an. En ce qui concerne l'offre, la production durable des forêts naturelles, des reboisements et de la mosaïque forestière (arbres hors forêts) est évaluée à 3,3 millions m³/an¹⁹. Il ressort ainsi de cette étude que la demande en bois-énergie au Togo dépasse la production potentielle de plus du double. Sur la base du taux de croissance de la population de 1,9%, la consommation nationale totale en bois-énergie en 2030 (scénario BAU) est évaluée à 9,8 millions m³. A l'horizon 2050, selon ces estimations, la consommation nationale annuelle totale atteindrait plus de 14 millions m³. Se basant sur le modèle proposé, à l'horizon 2030, seuls 13% de la consommation nationale seraient satisfaits de façon durable.

En conclusion, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie énergétique efficace et durable : reboisement à vocation énergétique ; économie du combustible ; substitution et promotion des énergies alternatives ; système d'information sur le bois-énergie. Les résultats de cette étude sont exploités pour le développement des options stratégiques REDD+ et éventuellement la réforme de la politique énergétique du pays.

▪ **L'étude sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes**

Cette étude a eu pour objectif de poser un diagnostic sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes au Togo dans le contexte de REDD+ et en lien avec les mesures de lutte contre les changements climatiques. Cette étude a permis de mieux comprendre la nature des principaux liens intersectoriels qui influent sur le développement forestier au Togo et de faire ressortir, en ce qui a trait à l'influence des politiques extérieures au secteur, les domaines prioritaires qui doivent retenir l'attention et dans lesquels il faut prendre des mesures dans le cadre de la stratégie nationale REDD+. Elle propose des mesures à prendre en priorité pour une meilleure intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes, comme: (i) l'internalisation des effets extérieurs sectoriels sur la foresterie ; (ii) l'externalisation des avantages que procure la foresterie ; (iii) l'incorporation de la contribution économique de la foresterie aux comptes nationaux ; (iv) l'examen des politiques et règles régissant l'utilisation et la propriété des terres ; (v) la modernisation des institutions chargées de la foresterie ainsi que de leur structure de même que la création de capacités d'analyse et de recherche en matière de politiques. Lors des consultations avec les parties prenantes, les conclusions de cette étude seront discutées et permettront de retenir les mécanismes d'intégration du secteur forestier dans les secteurs connexes.

Concernant les réalisations concrètes, il faut mentionner les efforts d'intégration avec le secteur agricole et en particulier avec le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN), où il y a un lien très étroit avec les options stratégiques de la REDD+ « forêt et terre ». Les discussions avec les acteurs du secteur énergie sur les stratégies d'énergies propres, la substitution et l'utilisation des énergies traditionnelles font partie d'autres exemples concrets de collaboration initiale. Un lien s'est aussi établi avec les acteurs au niveau de l'urbanisme, au travers de la CN-REDD. Ces travaux d'intégration du secteur forestier dans les secteurs connexes seront renforcés dans le cadre de la préparation de la REDD+ et de la formulation des options stratégiques REDD+.

¹⁹ Ce chiffre ne prend pas en compte la production illégale et non documentée du bois énergie.

- **Analyse du cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo**

Cette étude visait à analyser et proposer un cadre juridique et réglementaire amélioré et plus adapté pour permettre et faciliter la mise en œuvre d'une stratégie REDD+. L'étude, validée au mois de mai 2017, a permis d'obtenir deux principaux résultats : l'analyse diagnostique des cadres juridique et institutionnel des secteurs clés en lien avec le processus REDD+²⁰ et la proposition de certains avant-projets de textes réglementaires jugés urgents pour la mise en œuvre du processus REDD+ au Togo²¹. Globalement, cette étude révèle que le cadre juridique est, dans son ensemble, favorable à l'implémentation du processus REDD+ et qu'il est nécessaire d'accompagner ce processus avec l'élaboration de certains textes complémentaires, surtout dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'urbanisme, du foncier et de l'aménagement du territoire.

Pour la suite la suite des activités inhérentes à cette étude, les ébauches d'avant-projets de textes réglementaires validées seront peaufinées pour signature et les avant-projets reconnus pertinents dans les autres secteurs seront élaborés en vue de compléter la liste des textes réglementaires identifiés, afin de renforcer le cadre juridique et faciliter la mise en œuvre du processus REDD+. Le financement actuel disponible a permis de boucler l'étude, mais il faut encore élaborer certains textes réglementaires additionnels pour l'implémentation du processus REDD+, y compris : (i) décret relatif à la gouvernance carbone, (ii) décret relatif aux Evaluations Environnementales Sociales Stratégiques et d'autres textes dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des transports, de l'aménagement du territoire, de la planification, de l'urbanisme et du foncier, d'où la nécessité d'un financement additionnel.

En plus des résultats des trois études dont les rapports provisoires sont disponibles, il est à noter que le Programme d'appui au REDD+ Readiness et réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD), initié par la Coopération Allemande en juillet 2014, a appuyé le Togo pour la réalisation d'une étude relative à « **L'analyse institutionnelle des structures du ministère de l'environnement et des ressources forestières dans le contexte de la gestion durable des forêts au Togo**²² ». Les résultats de cette étude ont été livrés en décembre 2015. L'étude a fait un état des lieux sur la gouvernance juridique et institutionnelle de la gestion durable des forêts (GDF) au Togo. Globalement, il ressort de cette étude que le cadre institutionnel actuel est bien organisé pour entreprendre la gestion durable des forêts, qu'il y a des compétences surtout au niveau central et qu'il y a certaines questions relatives au chevauchement de tâches et de compétences entre certaines structures qu'il faut résoudre, qu'il y a nécessité de renforcer les capacités techniques sur les aspects liés à la GDF et au suivi des forêts et qu'il faut procéder à la mise en place de certaines unités techniques pour y répondre efficacement.

Deux principales recommandations résultant de cette étude ont été mises en œuvre : la création et l'opérationnalisation de deux cellules, à savoir : une unité cartographique à la direction des études et de la planification (DEP) et une cellule de gestion des données forestières à la direction des ressources forestières (DRF), toutes deux opérationnelle depuis juillet 2016.

Toutes les études planifiées seront poursuivies et terminées avec le financement du R-PP actuel disponible. Les résultats de ces études seront validés aux niveaux régional et national et alimenteront l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

²⁰ Rapport provisoire de l'analyse du cadre juridique dans le contexte REDD+ au Togo, mai 2017

²¹ Draft d'avant-projets de textes réglementaires urgents pour la mise en œuvre de la REDD+ au Togo, mai 2017

²² Rapport de l'étude relative à l'analyse institutionnelle des structures du ministère de l'environnement et des ressources forestières dans le contexte de la gestion durable des forêts au Togo, décembre 2015

Au cours de l'exécution du R-PP, un nombre de thèmes complémentaires ont été identifiés pour asseoir une stratégie nationale complète et robuste et pour développer des projets pilotes REDD+ à court terme. Ainsi est-il proposé, au travers du fonds additionnel pour le R-PP, de réaliser cinq (5) études de faisabilité pour la mise en œuvre des projets de REDD+, qui seront regroupées et sous-traitées directement par convention avec les Universités de Lomé et de Kara au Togo :

- **Modélisation des approches REDD+ dans les principales aires protégées du Togo**

Plus de 10% de la superficie togolaise a été convertie en aires protégées. Cependant, on déplore une intensification des pressions anthropiques qui sévissent tant en dehors qu'à l'intérieur de ces aires protégées et l'inefficacité d'une grande partie de leur gestion. Sachant que la politique forestière du Togo est d'atteindre 30% de couverture forestière d'ici 2050, il est impérativement nécessaire d'entreprendre des actions en vue de revaloriser les moyens les plus sûrs de conservation de la biodiversité et d'augmentation de la couverture forestière. Le processus REDD+ est reconnu comme la meilleure des solutions, puisqu'elle préconise une gestion participative et durable des ressources naturelles dans les aires protégées à travers une gestion durable. La présente étude vise à mieux comprendre les émissions actuelles et les stratégies de conservation des stocks de carbone et de la biodiversité.

- **Dynamique de la dégradation des forêts naturelles dans la zone forestière et options stratégiques pour la restauration**

Comme l'a montré l'inventaire forestier national, c'est le phénomène de la dégradation des forêts qui est prédominant, notamment à cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, de l'exploitation pour le bois de feu et le charbon de bois, principale source d'énergie domestique pour 80% de la population et de l'exploitation pour le bois d'œuvre et le bois de service. À ces causes, s'ajoutent d'autres phénomènes, comme la pauvreté et la pression démographique, comptant parmi les causes principales de la perte des forêts. Ces raisons plutôt courantes pourraient en cacher d'autres sous-jacentes et moins évidentes. Les résultats du premier IFN ont révélé que la couverture forestière du Togo est de 24%, cependant les forêts togolaises sont dans un état très dégradé et si rien n'est fait dans les années à venir, le Togo sera totalement dépourvu de ses forêts. C'est dans cette perspective qu'une étude est planifiée en vue de mieux cerner les dynamiques de dégradation des forêts naturelles et de formuler des recommandations en termes de stratégies pour leur gestion durable et en définitive contribuer à l'augmentation du potentiel de puits de carbone.

- **Ethnobotanique des essences forestières au Togo**

Au Togo, malgré le progrès de la pharmacologie, l'usage thérapeutique des plantes médicinales est très présent dû à l'insuffisance d'un système médical moderne. Ces plantes médicinales sont pour la plupart des essences forestières et leur prélèvement fait partie des causes de dégradation des forêts et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre. En effet, même si le plus souvent cette méthode de prélèvement n'abat pas l'arbre entier, elle peut entraîner sa mort puisqu'elle affecte ses parties sensibles, à savoir les feuilles, le l'écorce et les racines. Le phénomène est de plus en plus accru de nos jours, à tel point qu'il est urgent de proposer des stratégies innovantes pouvant inverser la tendance de dégradation due à la récolte de produits non-ligneux et surtout pharmaceutiques. Le projet envisage de proposer des stratégies de restauration et de conservation de forêt dégradée et fournit ainsi des informations pour la stratégie REDD+. Cette étude abordera aussi des aspects de qualité de bois et d'utilisation des essences peu connues.

- **Situation des arbres et espaces verts dans les principaux centres urbains du Togo**

L'urbanisation est une dynamique importante au Togo. L'environnement des espaces verts, des parcs et des arbres dans les rues urbaines jouent un rôle fondamental pour le bien-être de cette population croissante. Néanmoins, ce capital vert provient souvent d'investissements du temps colonial et est sujet à disparition. Il est aussi menacé par le développement urbain des bâtiments, routes, installations de service, etc. Le carbone et l'oxygène produits dans ces espaces verts peuvent aussi jouer un rôle pour réduire les gaz à effet de serre (GES). L'étude vise à donner un aperçu de l'étendue et de la qualité des espaces verts et des arbres à Lomé et dans les principaux chefs-lieux de région du pays. Elle permettra de décrire le mode de gestion et de financement de ces espaces verts et d'estimer le potentiel des puits de carbone en dehors des forêts. Il est proposé de mettre en œuvre cette étude en collaboration avec les Universités du Togo et le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie.

- **Intégration du genre et des groupes sociaux marginalisés dans le processus REDD+ au Togo**

La stratégie REDD+ doit tenir compte à la fois de la dimension de genre (groupes minoritaires ou marginalisés, femmes, jeunes, handicapés, etc.) et de sa transversalité. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie informelle et dans la gestion des ressources naturelles et la biodiversité ; les jeunes constituent la relève de demain et la prise en compte de ce groupe est très importante pour assurer la durabilité du processus et sa contribution à la création d'emploi. Tous les groupes sociaux marginalisés ont un rôle à jouer dans la gestion des ressources forestières. La connaissance traditionnelle et les utilisations des ressources selon la tradition sont souvent propres au sexe et parfois aux groupes sociaux. La compréhension des dynamiques du genre qui influencent la gestion des ressources naturelles est une nécessité pour assurer des résultats solides de la REDD+ et du développement durable. L'étude proposée, entreprise en tandem avec la faculté sociale de l'Université de Lomé, vise à dégager une analyse de genre afin d'identifier une approche opérationnelle d'intégration effective du genre dans la préparation et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ au Togo.

Tableau 6: Etat d'avancement des études analytiques, juin 2017

N°	Titre de l'étude	Références et date de signature du marché	Attributaire et montant	Suivi de l'exécution des contrats	Observations
1.	Etude sur l'utilisation des terres et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo	<u>Contrat</u> N°00123/2017/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA du 16 mars 2017	<u>Attributaire</u> : Groupement ONFI/LGE <u>Montant</u> : 99 704 400 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 20-03-2017 <u>Durée de l'exécution</u> : 8 mois <u>Fin de la prestation</u> : 20-11-2017	Contrat en cours d'exécution
2.	Etude sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et identification des axes d'intervention appropriés	Contrat à l'étape d'approbation N°00218/2017/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA du 07 avril 2017	<u>Attributaire</u> : Groupement ONFI/LGE <u>Montant</u> : 109 968 567 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 13-04-2017 <u>Durée de l'exécution</u> : 9 mois <u>Fin de la prestation</u> : 13-01-2018	Contrat en cours d'exécution
3.	Analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo	<u>Contrat</u> N°00798/2016/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA du 15 novembre 2016	<u>Attributaire</u> : cabinet LMDE <u>Montant</u> : 28 750 000 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 22-nov-16 <u>Durée de l'exécution</u> : 12 mois <u>Fin de la prestation</u> : octobre 2017	Contrat en cours d'exécution
4.	Dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo	<u>Contrat</u> N°00797/2016/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-IDA du 15 novembre 2016	<u>Attributaire</u> : Cabinet ECO CONSULT <u>Montant</u> : 51 107 702 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 22-11-2016 <u>Durée de l'exécution</u> : 7 mois <u>Fin de la prestation</u> : 21-06-2017	Rapport validé au niveau des 05 régions (en mai 2017) et au niveau national le 13 juin 2017. Rapport définitif disponible
5.	Détermination des périodes pour les feux	<u>Contrat</u> N°00796/2016/AMI/MERF-	<u>Attributaire</u> : groupement IDS Sahel/BETRA	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 22-11-2016 <u>Durée de l'exécution</u> : 12 mois	Contrat en cours d'exécution

N°	Titre de l'étude	Références et date de signature du marché	Attributaire et montant	Suivi de l'exécution des contrats	Observations
	précoces selon les régions écologiques du Togo	REDD+/PI/BM-IDA du 15 novembre 2016	<u>Montant</u> : 28 400 000 F/CFA HT	<u>Fin de la prestation</u> : octobre 2017	02 rapports d'étape déjà soumis
6	Analyse du cadre juridique et règlementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo	<u>Contrat</u> N°00005/2016/AMI/ODEF-REDD+/PI/BM-FCPF du 12 octobre 2016	<u>Attributaire</u> : AGBEMELO-TSOMAFO <u>Montant</u> : 8 032 500F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 14-10-2016 <u>Durée de l'exécution</u> : 3 mois <u>Fin de la prestation</u> : 13-01-2017	Rapport validé en atelier national en mai 2017 Rapport définitif disponible
7	Intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes	<u>Contrat</u> N°00006/2016/AMI/MERF-REDD+/PI/BM-FCPF du 09 décembre 2016	<u>Attributaire</u> : FONTODJI Kokou <u>Montant</u> : 9 620 000 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 19-12-2016 <u>Durée de l'exécution</u> : 6 mois <u>Fin de la prestation</u> : 18-06-2017	Contrat en cours d'exécution Rapport provisoire reçu et en cours d'analyse par la Coordination Nationale Validation du rapport en atelier national planifiée pour le 20 juillet 2017
8	Etude sur la création et la gestion durable des plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers	<u>Contrat</u> N°00219/2017/AMI/MERF-REDD+/PI/BM du 07 avril 2017	<u>Attributaire</u> : INADES – FORMATION Togo <u>Montant</u> : 24 293 445 F/CFA HT	<u>Ordre de service de démarrage</u> : 13-04-2017 <u>Durée de l'exécution</u> : 6 mois <u>Fin de la prestation</u> : 13-10- 2017	Contrat en cours d'exécution Cadrage méthodologique réalisé Travaux de terrain en cours

(xii) Hiérarchisation des facteurs directs et indirects/obstacles à la mise en valeur des forêts

Les résultats des études en cours permettront de faire une analyse et d'établir l'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrées à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts. Les principaux obstacles éventuels aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier seront également analysés, ainsi que ceux des programmes et politiques intégrées devant être pris en compte dans le cadre de la stratégie REDD+.

(xiii) Liens entre projets pilotes/activités REDD +

L'analyse qui sera faite après les conclusions des études permettra d'établir et de faire ressortir les liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier et les activités de REDD+ identifiées. Cette analyse aboutira, in fine, à :

- L'établissement de plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance ;
- Mettre en lumière l'incidence sur les lois et politiques forestières.

Dans la phase de formulation et de décisions sur la stratégie nationale REDD+, les liens avec les projets pilotes en cours et en préparation vont jouer un rôle important. Il s'agit en particulier des projets pilotes dans le cadre de la gestion des forêts naturelles et la restauration de forêt dégradées qui sont en première phase de mise en œuvre par le ProREDD dans trois préfectures de la zone écologique IV (zone forestière du Togo). Un programme dans le cadre de *forest landscape restoration* est en train de se monter avec l'appui de la GIZ et sert comme pilote pour les actions de restauration. L'Union Européenne soutient le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (AMCC+) qui vise à augmenter la résilience des populations et écosystèmes au Togo face au changement climatique. Elle prépare actuellement un projet de gestion des espaces ruraux avec une composante importante de reboisement qui veut prendre en compte le carbone forestier. Le PNIASAN du Ministère de l'Agriculture comprend un volet sur des cultures de rente sous couverture (café et cacao), en place depuis plusieurs années. A travers ce programme, on observe des changements de la densité de la biomasse dans certaines préfectures de la zone forestière (de forêt dégradée vers des « agroforêt ». Les projets pilotes proposés des options stratégiques complémentaires dans la Stratégie REDD+ (plantations des privés, restauration communautaires, espace vert urbain/carbone) ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des options stratégiques.

Ces différents programmes et projets seront mis en synergie dans le cadre du processus REDD+.

(xiv) Plans d'action pour traiter des droits sur les ressources naturelles, le régime foncier, la gouvernance

Ces activités sont prévues une fois que les résultats des études auront été analysés et validés par les parties prenantes (mi-2018, début 2019). Le financement additionnel permettra de couvrir ces activités.

(xv) Incidence sur les lois et politiques forestières

Ces activités sont prévues une fois que les résultats des études auront été analysés et validés par les parties prenantes. Elles font partie de la Phase 2 de la préparation à la REDD+ (politique et mesures) dans le cadre d'un appui supplémentaire au don du FCPF.

Analyse critique de la composante 2a :

- L'enjeu principal au niveau de la stratégie REDD+ est de bien identifier les principaux facteurs d'émission, accentués par la dégradation des forêts due à l'utilisation excessive du bois de feu, des feux de brousse et de la culture itinérante pratiquée de manière excessive. Ceci demande l'application d'une stratégie REDD+ intersectorielle.
- Il y a un retard considérable dans la réalisation de ces études compte tenu de la mise en place tardive du personnel recruté de la coordination du projet et de la complexité des procédures nationales de passation des marchés. On note aussi les difficultés relatives au recrutement de bureaux de consultance compétents. La Coordination Nationale REDD+ en tire leçon et propose de confier les études de faisabilité directement aux Universités de Lomé et Kara. Ces études peuvent ainsi être conduites dans un délai relativement bref. Un avantage supplémentaire de la mise en œuvre par les deux universités est qu'il permettra un développement local accru des capacités dans le domaine de REDD+.
- Un défi important est le renforcement du CN-REDD+ comme cadre institutionnel pour la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ au Togo. Il faut dès maintenant préparer les structures pérennes et définir des options pour réaliser les options stratégiques choisies dans les phases 2 et 3 de la REDD+.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 2a) :

- Etudes analytiques complémentaires sur les aires protégées, la dynamique de la dégradation et les options de restauration, les espaces verts urbains, ainsi qu'une étude sur le genre dans la mise en œuvre de la Stratégie REDD+
- Financements additionnels pour élaborer des textes juridiques et réglementaires et leurs applications dans le contexte de REDD+ au Togo (2018/2019)

Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

Le Togo a l'ambition que la stratégie nationale REDD+ s'appuie sur les priorités nationales pour le développement durable, les directives du CCNUCC et plus récemment les engagements pris dans le cadre des Accords de Paris (NDC, *nationally determined contribution*). L'ambition est aussi guidée par l'EES et les questions de sauvegarde (sous-composante 2d), comme prescrite par le FCPF.

(xvi) Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+

Cinq (05) axes stratégiques préliminaires pour la mise en œuvre de la REDD+ ont été identifiés lors de l'élaboration du R-PP, en 2013. L'axe principal propose de mettre un accent sur une agriculture durable qui intègre l'arbre dans les systèmes de production, s'adapte aux changements climatiques et qui est orientée vers une faible émission de carbone. Les cinq axes stratégiques proposés dans le R-PP sont les suivants²³:

(1) Une agriculture performante adaptée aux changements climatiques et à faible émission de carbone ; <i>Agriculture, changements climatiques, lutte contre la pauvreté en milieu rural, contrôle des feux agricoles utilitaires</i>
(2) Une gestion durable des forêts encore existantes et un accroissement du patrimoine forestier <i>Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et des aires protégées, boisement et reboisement, contrôle de l'exploitation des ressources naturelles</i>
(3) Une maîtrise des énergies traditionnelles et un développement des énergies renouvelables <i>Efficacité énergétique de l'utilisation de bois, promotion de l'énergie solaire, éolienne et du gaz, développement des plantations de bois à objectif énergie, autres alternatives d'énergies, ...)</i>
(4) L'aménagement du territoire et la réforme foncière <i>Aménagement du territoire, gestion durable du foncier, amélioration du bois, professionnalisation du secteur forestier, incitation au reboisement pour les privés</i>
(5) La coordination intersectorielle et une bonne gouvernance dans le secteur forestier

Ces cinq axes stratégiques proposés dans le R-PP restent valables et constituent le pilier de la future stratégie nationale REDD+. Après un an et demi de mise en œuvre du R-PP, en examinant que les mesures adoptées dans le cadre de REDD+ sont utiles, réalisables et d'un bon rapport coût-efficacité grâce à des analyses entreprises, y inclus en particulier les résultats du premier inventaire forestier national et la production de la carte d'occupation des sols, les propositions suivantes peuvent être avancées dans le développement du draft 0 de la stratégie REDD+ :

Une approche stratégique avec trois axes :

- (1) Focus au niveau **forêt et terre** en adressant la dégradation forestière et l'interaction agriculture/gestion des terres en incluant la vulnérabilité des écosystèmes et des systèmes sociaux aux changements climatiques ;

²³ Voir R-PP Togo Chp. 2.2.2. Esquisse des principaux axes d'une stratégie préliminaire REDD+ du Togo pp. 64-73

- (2) Focus sur la gestion des **ressources énergétiques renouvelables**, incluant la gestion du bois-énergie à la fois au niveau de l'offre (MERF) et de la demande (Ministère des mines et de l'énergie) ;
- (3) Accent sur **les axes transversaux** pour appuyer les thèmes prioritaires de la stratégie nationale Changements Climatiques

Les éléments stratégiques prennent en compte en particulier les résultats principaux de l'IFN et de l'analyse historique de l'utilisation des terres en cours, donc le constat que l'élément le plus important des émissions de carbone provient d'une dynamique accélérée de la dégradation des forêts et pas de la déforestation directe. Cet élément mérite une attention particulière. Le lien direct entre la dégradation et l'utilisation irrationnelle de la biomasse traditionnelle mérite aussi une attention particulière. Les deux options stratégiques clés de la stratégie nationale REDD+ sont donc liées à des mesures au niveau de la restauration des forêts/agroforesterie et de la maîtrise des feux de brousse, ainsi qu'à des actions concrètes pour l'offre et la demande de l'énergie de biomasse traditionnelle. Les options stratégiques proposées incluent aussi la formulation de premiers projets pilotes REDD+ (*éléments stratégiques complémentaires*), qui peuvent se réaliser avec l'appui des partenaires de développement et du secteur privé et en parallèle avec le processus de préparation à la REDD+ entre 2017 et 2019. Les contenus de ces projets REDD+ pilote ont été identifiés au cours des deux premières années de travail à la préparation de la REDD+ et sont spécifiques au cas du Togo.

Tableau 7: Eléments pour une stratégie nationale REDD+ au Togo (Draft 0)

Focus	Stratégie	Zones ciblées
Forêt et terre	<i>Eléments stratégiques porteurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture adaptée aux changements climatiques et à la gestion du carbone (agroforesterie dans des zones ciblées, gestion des feux de végétation) ▪ Restauration de forêts naturelles dégradées à travers des activités avec les communautés de base et en suivant l'approche " Restauration des Paysages Forestier " 	Régions maritime, plateaux, centrale, Kara, savanes Régions centrale et des plateaux
	<i>Eléments stratégiques complémentaires (« Pilotes REDD+) :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et conserver les stocks de carbones dans les aires protégées ; ▪ Programme d'incitation au reboisement des privés et des communautés ; ▪ Augmenter les stocks de carbone dans les zones urbaines à travers des plantations ; 	Régions des savanes, centrale, Kara, plateau et maritime Toutes les régions du pays Lomé et chef-lieu des régions
Forêt et énergie	Gestion des ressources énergétiques renouvelables, incluant la gestion du bois-énergie à la fois pour l'offre et la demande : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un marché de bois de feu et de bois de charbon à impact réduit ; ▪ Substitution de l'énergie biomasse 	Toutes les régions du pays
Axes transversaux	L'aménagement du territoire (sans Schéma National de l'Aménagement du Territoire, pas de foresterie durable, pas de REDD+) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutions efficaces et bonne gouvernance 	Tout le pays

Suite à la recommandation de la mission de suivi de la Banque mondiale en novembre 2016, un consultant national, spécialiste en planification stratégique, a été recruté en avril 2017 pour accompagner les groupes thématiques sectoriels dans l'analyse des conclusions des études et dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Le plan de rédaction a été préparé et discuté avec la Coordination Nationale fin juin 2017. Ce plan et ses éléments stratégiques ont été discutés avec la Banque mondiale et présentés aux parties prenantes lors de la mission de suivi du 3 au 14 juillet 2017. Sur cette base, le consultant, en tandem avec l'ATI, va travailler sur la rédaction d'un draft 1 jusqu'au mois de mai 2018 ; le draft 1 prendra en compte les résultats de la plupart des études élaborées et soumis aux consultations publiques.

(xvii) Evaluation de la faisabilité

Les options stratégiques de REDD+ n'existent jusqu'à présent qu'en Draft 0. Dans les prochains mois, et sur la base des conclusions des études analytiques, elles vont être évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités de mise en œuvre, ainsi que d'une analyse de coûts-bénéfices.

La sélection et la hiérarchisation des options stratégiques REDD+ se feront selon la démarche suivante:

- a. Affiner les axes préliminaires
Ces axes stratégiques préliminaires issus de l'analyse des informations disponibles et des consultations des parties prenantes lors de l'élaboration du document R-PP seront affinés de manière participative dans le cadre d'ateliers constitués de représentants des parties prenantes et après analyse des études analytiques multisectorielles en cours de réalisation.
- b. L'analyse des visions sectorielles de la REDD+ et de leurs potentiels antagonismes et synergies vis-à-vis des axes d'intervention de la REDD+ permettra de faire une hiérarchisation des options stratégiques afin de définir les actions prioritaires à mener.
- c. Analyse des options et actions définies lors des consultations publiques.
- d. Evaluation des bénéfices et des impacts, de la faisabilité de mise en œuvre, des avantages et des coûts économiques des axes d'intervention et de la durabilité des options stratégiques REDD+ en lien avec l'évaluation environnementale sociale stratégique.

(xviii) Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur

L'élaboration des options stratégiques et les consultations seront faites en 2018. Le processus inclut l'élaboration d'un calendrier et une procédure visant à corriger les discordances et à intégrer les options stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables. Avec le CN-REDD+, le processus de la REDD+ compte sur un cadre adéquat pour aborder aussi toutes les questions de discordance majeure entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier (agriculture, mines, énergie, par exemple).

Analyse critique de la composante 2b :

- Compte tenu du retard des études analytiques, il est difficile d'avancer avec le développement de la stratégie REDD+ pour le moment.
- Les options stratégiques clefs du draft 0 du Togo abordent surtout les questions d'utilisation rationnelle des terres, mais ils risquent d'avoir un impact relativement faible au niveau de la réduction des émissions des GES en général. En se basant sur les résultats de l'inventaire qui indique clairement la forte dégradation des forêts, il est nécessaire de mettre plus d'accent sur les actions de réduction de la dégradation par des actions intensives de restauration. Il faut veiller à la cohérence entre les stratégies forêt et terre. Lier la stratégie énergie et terre

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 2b) :

- Fonds additionnels pour organiser des échanges aux niveaux national et régional pour la validation de la stratégie nationale REDD+ avec les parties prenantes.

Sous-composante 2c Cadre de mise en œuvre

Sur la base du plan de travail annuel 2017, la Coordination Nationale REDD+ travaille sur les dispositifs institutionnels, économiques, juridiques et de gouvernance nécessaires à l'application des options stratégiques de REDD+. La mise en œuvre des options stratégiques REDD+ est spécifique aux modes d'utilisation des terres (forêt, cultures, cultures de rente, pâturages, etc.) et au contexte juridique et social. Dans l'élaboration des options stratégiques du Draft 0, La Coordination Nationale REDD+ a particulièrement veillé à ce que les interventions REDD+ soient adaptées aux conditions socio-économiques, à la déforestation et dégradation des forêts et aux défis de développement durable qui sont propres à chaque région du pays. L'ébauche de stratégie considère aussi le rôle des autorités, des utilisateurs des terres et d'autres participants aux opérations REDD+, y inclus les collectivités utilisatrices des forêts. Dans ce contexte, il faut bien clarifier les régimes fonciers et arbitrer les différences en la matière.

(ixx) Adoption et application de lois et de réglementations

Toutes les parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ sont appelées à fournir des efforts adéquats pour parvenir à une réduction significative des émissions des gaz à effet de serre. Les efforts consentis par chaque acteur doivent, en principe, faire l'objet d'une évaluation pour une meilleure définition d'une clé de répartition « juste et équitable » pour récompenser leurs efforts et les inciter davantage. Pour ce faire, une étude est commanditée en vue d'asseoir un mécanisme clair et efficace sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo.

Cette étude devra permettre entre autres de clarifier les aspects du droit foncier, de définir les bénéfices et avantages à partager, d'identifier les défis stratégiques de partage de bénéfices futurs (carbone et non carbone) générés par la REDD+ ou le paiement des services environnementaux (PES) au Togo. Tout comme la clarification des aspects du droit foncier au Togo, l'analyse du « *droit de la propriété du carbone* » est l'un des résultats attendus de cette étude qui permettra de faire le lien avec les droits d'utilisation des arbres ou des forêts. L'étude sera bouclée avec le financement disponible.

(xx) Directives de mise en œuvre

Pas encore appliqué. Les résultats des études sur la gouvernance carbone permettront d'asseoir un mécanisme clair et efficace sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo.

(xxi) Mécanisme de partage des avantages

Les mécanismes de partage des avantages ne sont pas encore effectifs. Les résultats de l'étude sur la gouvernance carbone, qui seront disponibles en 2018, permettront entre autres (1) de définir une clé de répartition qui devrait être juste et équitable en vue de récompenser les efforts des acteurs dans le contexte de la REDD+ au Togo, (2) de clarifier les aspects du droit foncier, (3) de définir les bénéfices (carbone et non carbone) et avantages à partager.

(xxii) Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+

Il n'existe pas de registre national REDD+ au Togo car le projet de mise en œuvre REDD+ dans le pays n'existe pas encore. Le futur registre REDD+, qui inclut tous les projets REDD+, sera intégré dans le système national de suivi forestier actuellement en développement (voir Composante 4).

Analyse critique de la composante 2c :

- Les dispositifs institutionnels, économiques, juridiques et de gouvernance nécessaires à l'application des options stratégiques de REDD+ sont complexes et nécessitent du temps pour leur mise en place. La Coordination Nationale REDD+ a sous-estimé la complexité de la coordination entre les multiples acteurs, même au sein des organes du service public (différentes directions au sein du MERF).
- Un effort particulier sera investi dans les programmes 2018 et 2019 sur une responsabilisation accrue du CN-REDD+ dans la coordination intersectorielle de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et pour son intégration dans les programmes majeurs de développement sectoriel et intersectoriel.
- Un effort particulier est nécessaire pour confirmer les structures de suivi de la REDD+, y compris le rôle de la Coordination Nationale REDD+ au sein du MERF, ainsi que les cellules techniques créées à la DFS (cellules d'Inventaire Forestier National, Arrêté n°081/MERF/SG du 28 juillet 2016 et Cellule Cartographie, Arrêté n°071/MERF/SG du 01 juillet 2016).

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 2c) :

- Fonds additionnels pour le fonctionnement des groupes thématiques des ministères sectoriels (stratégie, analyse et ajustement des axes stratégiques).
- Consultations régionales sur le mécanisme développé de plaintes et de recours et de partage des bénéfices (voir aussi composante 1a)

Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux de la préparation à la REDD+

(Dans le cadre de l'intégration des mesures de sauvegardes environnementale et sociale, deux experts (un environnementaliste et un spécialiste en développement social) ont été recrutés pour renforcer la cellule EESS en octobre 2016. La gestion de ce volet se fait en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) qui assure la supervision et veille à ce que tout le processus d'EESS se réalise conformément aux dispositions en vigueur en la matière au niveau national (et critères Banque mondiale/FCPF). L'ANGE a désigné un agent qui accompagne la Coordination Nationale, assure le suivi rapproché des activités et rend compte à sa hiérarchie.

Sept ateliers régionaux²⁴ ont été organisés (février 2017) afin d'échanger avec les acteurs sur l'organisation des travaux de l'EESS et leurs rôles et responsabilités dans le cadre de l'EESS et de partager avec eux les TdR élaborés pour le recrutement du cabinet devant accompagner la Coordination Nationale dans la réalisation de l'EESS. Ces ateliers, qui ont été co-animés par les experts de la Coordination Nationale et ceux de l'ANGE, ont touchés au total 269 participants, dont 18 femmes. Ces 269 participants sont issus des différentes catégories de parties prenantes (administration publique, société civile, femmes, jeunes, organisations de producteurs).

A l'issue de ces ateliers, la cartographie des acteurs et la liste des parties prenantes au processus REDD+ ont été finalisées²⁵. Sur la base de cette liste de parties prenantes, un plan de consultation est élaboré et partagé avec les acteurs.

²⁴ Voir le rapport de ces ateliers au <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports/send/8-rapports/47-rapport-ateliers-information-sur-eess>

²⁵ Identification des parties prenantes : <http://www.reddtogo.tg/index.php/ressources/rapports/send/8-rapports/48-rapport-identification-des-parties-prenantes>

Ce plan vise à définir un mécanisme de participation intégrale et effective et à créer un environnement propice à une participation effective au cours du processus d'EESS de la stratégie nationale REDD+ afin de recueillir le consentement préalable, libre et éclairé des parties prenantes. Ce plan capitalise les activités de consultation déjà réalisées par la Coordination Nationale REDD+, fixe le cadre juridique et normatif de la consultation, présente la cartographie des différentes parties prenantes, précise la procédure, les niveaux, les moyens et les canaux de consultation, définit les rôles et responsabilités des parties prenantes de même que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la conduite de ce processus.

Les parties prenantes sont identifiées dans le plan de consultation, dont le draft est disponible.

Pour la réalisation de l'EESS, et sur la base des TdR préparés, partagés avec les acteurs et validés par l'ANGE, le groupement de cabinets WSP-LE-ENDE est retenu pour conduire ce processus. Le contrat a été notifié au cabinet et les travaux vont démarrer incessamment, après l'atelier de cadrage méthodologique prévu en juillet 2017.

(xxiv) Conception de la stratégie en fonction des impacts

La réalisation de l'EESS doit permettre entre autres de : (i) évaluer les impacts, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'Homme afin de pouvoir ensuite (ii) confirmer ou modifier les options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices des impacts négatifs.

Pour assurer la gestion à long terme du processus REDD+, il est important de souligner que les risques suivants doivent particulièrement être analysés :

- les risques d'exacerbation des conflits et des tensions sociales et leurs menaces sur les habitats;
- les risques associés aux impacts sur les droits juridiques et coutumiers des communautés locales, notamment les droits fonciers et les droits sur les ressources ;
- les risques d'aggravation ou d'apparition de nouvelles formes non-contrôlées de l'agriculture et de l'exploitation du bois en rapport avec l'absence d'une stratégie d'accompagnement du secteur informel, de gestion du bois de chauffe et le soutien insuffisant à la réhabilitation des parcs nationaux ;
- les risques liés à l'absence de zonage participatif ;
- les risques dus au statu quo et à la faiblesse de la capacité institutionnelle, et à l'absence de la transparence et de la participation du public ;
- les risques d'absence d'un cadre d'harmonisation des bailleurs.

Tous ces risques potentiels doivent être adressés par un Plan de Gestion des Risques (PGR), qui est l'un des livrables de la conduite de l'EESS et qui fera l'objet d'une large consultation.

L'EESS n'est pas encore réalisée. Le contrat du cabinet retenu pour cette étude est en cours d'approbation. Les résultats des études en cours et de l'EESS seront utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+.

(xxv) Cadre de gestion environnementale et sociale CGES

Le CGES, qui est un des résultats de l'EESS, n'est pas encore en place.

Analyse critique de la composante 2d :

- La collaboration avec l'ANGE, qui a pour rôle de s'assurer de la conduite du processus conformément aux dispositions en vigueur au niveau national, doit être améliorée
- Le cadre réglementaire relatif à l'EESS au Togo n'est pas encore disponible

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 2d) :

- Assurer le suivi des activités de l'EESS par l'ANGE et appuyer l'ANGE dans les textes sur l'EESS
- Organiser des ateliers de consultations publiques aux niveaux régional et préfectoral

2.3 Composante 3: Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence

Le niveau d'émission de référence pour les forêts (REL) ou niveau national de référence (RL) est la situation de couverture forestière standard d'un pays. C'est la situation de départ avant le processus REDD+ qui permettra de mesurer les progrès et les effets des activités des émissions par rapport à la stratégie nationale REDD+. Au travers du processus *readiness*, le Togo développe sa méthode pour mesurer l'évolution de la couverture forestière et la teneur en carbone (en t CO₂e/ha), ainsi que les émissions correspondantes et l'absorption de l'atmosphère au niveau national. Le Togo se base sur des décisions récentes de la CCNUCC sur le REL/RL.

La définition REL/RL pour le Togo s'articule autour des résultats de l'IFN, de l'interprétation et analyse des photos aériennes (1977 et 1979, 1982), des images satellites d'archives (LandSat 1990, 2000,2010) et récentes (LandSat 2014, 2015, 2016, RapidEye2013).

(xxvi) Démonstration de la méthode

Le NER/NR du Togo va prendre en compte les éléments suivants :

- L'échelle ou zone couverte de niveau national (parcelles permanentes de l'IFN, inventaire 2014/2015 et ré-mensuration proposée en 2019. Etude analyse historique 1985 sur photos aériennes et couverture Rapideye 2015)
- Toutes les activités REDD+ y inclus les réservoirs qui permettent de réduire les gaz à effet de serre (portée du NER/NR) : la réduction de la déforestation et de la dégradation, la gestion durable des forêts et agroforêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone ;
- La définition de la forêt dans le contexte REDD+ (voir ci-dessus) ;
- Les données spatiales multi-temporelles (sélection et analyse des données d'activités et des facteurs d'émissions) ; et
- La situation nationale et l'approche de l'élaboration des NER/NR (circonstances nationales).

Inventaire forestier national (IFN)

Dans le cadre du R-PP, le premier inventaire forestier national (IFN) a été réalisé entre 2015 et 2016 avec le financement de la coopération Allemande (ProREDD/GIZ). L'inventaire se base sur 945 placettes installées de manière permanente et réparties dans les cinq régions administratives du pays. Outre l'inventaire forestier, la GIZ a développé dans le cadre du R-PP une carte dynamique d'utilisation des sols²⁶. Les résultats de cet inventaire ont permis au Togo de disposer pour la première fois de la valeur réelle de sa couverture forestière et de son stock de volume de bois. Le taux de couverture forestière est évalué à 24,24 % (soit 1 381 538 ha), contre des estimations de 5,8%²⁷ utilisées antérieurement dans les documents nationaux. L'état actuel des forêts du Togo montre qu'elles sont très dégradées malgré ce taux élevé. Les outils techniques développés avec l'appui de ProREDD sont disponibles sur www.reddtogo.tg à savoir :

²⁶ Comme mentionné dans le chapitre 1a, le projet PGICT de la Banque mondiale a financé l'étude relative à « L'actualisation de la carte de dégradation des sols au Togo » (non planifiée dans le R-PP) ; ce travail est de grande valeur pour la préparation à la REDD+

²⁷ Les deux chiffres n'ont pas été déterminés sur les mêmes bases : l'inventaire forestier national couvre l'ensemble du pays avec un réseau de placettes d'observation systématique. Les chiffres de la FAO se basent sur des données reçues par le Gouvernement du Togo. Ces données se réfèrent à une classification qualitative qui prend en compte essentiellement les superficies des massifs forestiers issus des aires protégées et/ou des forêts classées (boisées ou non-boisées).

- Un manuel de l'IFN qui donne les instructions pour l'exécution de l'inventaire forestier IFN-2 (réalisation proposée dans le cadre de la préparation à la REDD+ en 2019) ;
- Une méthodologie qui explique les normes et les adaptations de l'IFN au contexte national
- Un rapport sur l'élaboration de l'utilisation des sols (pas encore public).

Au 30 juin 2017, une cellule de gestion de la base des données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national (CBDR/IFN) et une unité de gestion de la base des données cartographiques (UGBDC) ont été créées au sein du MERF, qui dispose du matériel de la GIZ pour gérer les banques de données respectives. Ces unités constituent, avec le responsable du REL/MRV au sein de la Coordination Nationale REDD+, le noyau d'une future unité en charge du *Système national de suivi des forêts au Togo* (SNSF-Togo).

Une étude analytique financée par le FCPF est en cours d'exécution sur la « Définition de la méthodologie et des outils pour l'évaluation de la biomasse végétale dans les différents compartiments au Togo ». D'après cette étude, la banque de données de l'IFN sera complétée avec des données de biomasse/carbone par essence (constituant une demande de fonds additionnels). Ceci permettra de suivre l'évolution du carbone à long terme et constituera à terme une base sûre pour l'estimation du carbone forestier dans l'inventaire des GES²⁸. A ces résultats s'ajoute l'élaboration d'une carte de carbone du Togo (constituant une demande de financements additionnels).

La définition nationale de la forêt

En 2015, un atelier national a adopté la définition nationale de la forêt dans le contexte de la REDD+, aussi utilisé pour l'IFN. La définition de la forêt est basée sur celle de la FAO et sur décisions de l'atelier²⁹ et du Comité Technique et Scientifique (CTS³⁰) créé pour les besoins de l'IFN. Ainsi pour les travaux de l'IFN, « les strates forestières à inventorier seront celles ayant **une superficie ≥ 0,5 ha avec une couverture au sol ≥ 10% et une hauteur minimale potentielle ≥ 5 m**³¹.

Ceci a eu comme conséquence le projet de révision du code forestier togolais pour l'adapter à ce nouveau contexte.

Cependant, suite au non-financement des activités formulées dans le R-PP du projet PGICT, un nombre d'activités du tableau 3a (composante 3 dans le RPP) nécessite un financement additionnel, exceptés l'étude sur la « définition de la forêt et de la portée du mécanisme REDD+ » et « l'inventaire forestier national ». Il en est de même des activités du tableau 20 de la composante 4 du R-PP, qui nécessitent aussi un financement additionnel.

(xxvii) Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national

Les données d'activités sont obtenues à partir des différentes bases :

- Les données Rapideye (de 2013/2014 avec une résolution spatiale de 5m) ont été analysées pour l'ensemble du Togo dans le contexte de l'IFN (financé par ProREDD)

²⁸ Dans le cadre de la préparation à la REDD+, il est prévu de faire la deuxième mensuration des placettes permanentes de l'IFN en 2019. Les discussions sont en cours pour intégrer ce deuxième inventaire aux activités de Phase 2 de la REDD+ (*policy, mesures and investments*) grâce à un fonds supplémentaire.

²⁹ Gatonnou K M., 2015a. Rapport de l'Atelier de réflexion sur la méthodologie de production des cartes d'occupation des terres et sur la nomenclature de l'utilisation des terres au Togo.

³⁰ Adjossou K., 2015a. Rapport technique de l'atelier de Kpalimé sur la nomenclature de l'utilisation des terres au Togo

³¹ Compte tenu des spécificités du Togo et en alignement avec certains pays voisins

- Des photographies aériennes (4 400 négatifs de photos aériennes entre 1976 et 1984) de haute résolution ont été digitalisées. Elles couvrent approximativement 90% du territoire national du Togo. Ces photos aériennes ont été analysées entre janvier et juin 2017 par le cabinet DFS dans le cadre de l'étude sur « l'Interprétation de données historiques et conception d'un système national de suivi des forêts et d'un niveau de référence des forêts dans le cadre de la REDD+ au Togo »³². Cette étude permettra d'avoir : i) des données brutes et traitées des photos aériennes (photos scannées et ortho-rectifiées) ; ii) un manuel sur l'interprétation et le contrôle qualité des résultats de l'interprétation des photos aériennes ; iii) un manuel sur l'archivage des données ; iv) une interprétation et une comparaison des résultats des photos aériennes avec ceux d'interprétation des images RapidEye2013 (ProREDD) et LandSat 1990, 2000, 2010 et 2014.
- Les images Landsat d'une résolution spatiale de 30 m de 1990, 2000, 2010 et 2014 ont été traitées pour l'analyse des changements au niveau des forêts du Togo. À cause de la résolution spatiale, une analyse de type de forêt au niveau des savanes est limitée et l'accent est mis sur l'extraction de gain et perte de forêt. La figure 3 permet de visualiser les différents types de données disponibles.

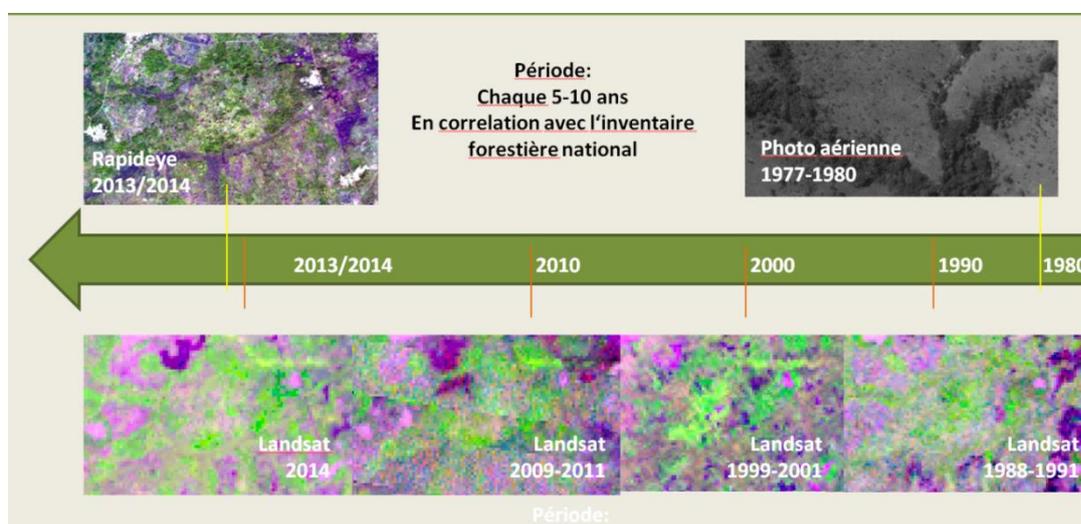


Figure: 3 Types d'images disponibles pour le changement au niveau des forêts du Togo (DFS 2017)

La définition du NER/NR pour le Togo s'articule autour des résultats de l'IFN, de l'interprétation et de l'analyse des photos aériennes (1977 et 1979, 1982), des images satellites d'archives (LandSat 1990, 2000, 2010) et récentes (LandSat 2014, 2015, 2016, RapidEye2013).

La cellule cartographique, la cellule IFN et le Groupe national de suivi des forêts (Arrêté n°094/MERF du 14 avril 2014) ont participé aux différentes activités de collecte et de traitement des données pour la définition du NER/NR. Pour la suite des travaux, ce groupe doit être appuyé par un expert international (prévu sur financement additionnel) quant aux techniques d'estimation ou de calcul de carbone selon les options stratégiques définies et quant à la définition et à l'élaboration du NER/NR. Les travaux de terrain pour la collecte, l'acquisition, le traitement, le contrôle et la vérification des données forestières pour la définition et l'élaboration du NER/NR en lien avec les options vont être financés par le fond du FCPF sollicité.

La cellule de gestion de la base de données des ressources forestières et des résultats du premier inventaire forestier national (CBDR/IFN) à la Direction des ressources forestières (DRF) inclut aussi des

³² Ce projet d'une valeur de 400 000 US\$ devait être financé par le projet PGITC. Face aux difficultés de déboursement, le projet PCICT n'a assuré qu'une partie de son engagement, le reste a été payé par le don FCPF.

sous-cellules dans toutes les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières (DRERF) pour les collectes des données. Sur cette base le projet va développer la ré-mensuration de l'IFN en 2019. Cette organisation se charge de collecter les données sur les facteurs d'émission et l'inventaire forestier (biodiversité) aux niveaux local et national.

L'Unité de Gestion de la Base de Données Cartographiques (UGBDC) au niveau central à la Direction des Etudes et de la Planification du MERF est représentée au niveau régional (DRERF) et se charge des données d'activités et de télédétection.

(xxviii) Faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC

Compte tenu de la source des données historiques (photos aériennes) et celles utilisées dans la réalisation de l'inventaire (Images satellites LandSat 2014, 2015, 2016, RapidEye2013), l'établissement du REL/RL sera adapté à la situation nationale et les ajustements projetés seront crédibles et défendables, d'autant qu'ils couvrent toute l'étendue du territoire³³. L'approche participative et inclusive dans la formulation de la méthodologie utilisée rend aussi le REL/RL crédible et transparent.

Les données et documents une fois produits seront fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du REL/RL et conformément aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC.

Analyse critique de la composante 3 :

- Le défi principal rencontré est de travailler avec les données historiques pour bien reconstituer les émissions historiques (mais les résultats sont encourageants). L'équipe veille à de bonnes approches et méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives grâce au Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) ; La reconduite de l'Inventaire forestier national sur la base des parcelles permanentes livrera une deuxième mensuration pour un niveau de référence de la forêt fiable
- Bien que les résultats du premier IFN soient disponibles à mi-2017, ils doivent être constamment accessibles pour les utilisateurs, en particulier pour des travaux analytiques définis dans le R-PP sous financement du FCPF.
- La répétition de l'IFN en 2019 est un élément clé pour le niveau de référence de la forêt et l'axe stratégique proposé pour « forêt et terre ». Elle est aussi indispensable pour assurer une bonne base de données pour l'intégration de données sur l'utilisation des terres dans l'inventaire GES. Il est donc important dans la suite de la phase « readiness » d'assurer que le système de suivi établi et les connaissances et capacités humaines soient entièrement maintenus.
- Il y a eu un engagement partiel du projet PGICT/BM sur la composante 3 : seulement US\$ 137 000 des US\$ 749 000 prévus dans le R-PP ont été apportés ; ceci a empêché de mettre en œuvre certaines activités prévues dans le R-PP.
- Pour pouvoir établir une véritable ligne de base de l'évolution du couvert forestier et du carbone forestier, une ré-mensuration de l'IFN est nécessaire en 2019. Ceci permettra, sur une base méthodologique assurée, de fournir des chiffres à l'inventaire des GES et constituera une première NR pour les forêts du pays.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 3) :

³³ Néanmoins, au 30 juin 2017, à la fin du contrat de la DFS, seules les zones forestières sont couvertes par l'étude

- Compléter la base de données sur IFN avec des données de biomasse/carbone, sur des modèles de tiers 2 développés et approuvés par les groupes techniques
- Assurer les activités en relation avec REL/RL des cellules IFN et Cartographie
- Apporter un appui technique et de renforcement de capacités de l'élaboration REL/RL et MRV
- Terminer le travail de l'interprétation de données historiques, développer un rapport synthétique de la ligne de base historique 1982/2015 avec interprétation
- Actualiser les images LandSat/éventuellement Sentinel-2 en 2018
- Développer les lignes de base pour les différentes options de la Stratégie nationale REDD+, y inclus les formations des parties prenantes
- Mettre en place et animer le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) en créant les capacités nécessaires dans le pays
- Conduire le deuxième inventaire forestier national en 2019 sur la base de la méthodologie du premier inventaire forestier national et les 945 placettes permanentes établies en 2014/2015. L'inventaire même est l'élément clé ; dans le cas idéal et si les finances le permettent, il faut aussi procéder à l'actualisation de la cartographie de l'utilisation des sols en 2019.

2.4 Composante 4: Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Sous-composante 4a. Système national de suivi forestier

(xxix) Explication de la méthode de suivi

Les principes du MRV REDD+ au Togo reposent sur les éléments suivants :

- La portée du système de surveillance comprend le monitoring des gaz à effets de serre issus de l'utilisation des terres et des forêts et plus particulièrement des options stratégiques REDD+ du Togo. Dans ce contexte, il est particulièrement important de veiller à l'intégrité dans le monitoring des composantes 2a (les facteurs de surveillance), 2b (mise en œuvre de la stratégie) et 3 (niveau de référence)
- Les principaux puits de carbone considérés sont la biomasse (y inclus la biomasse dans le sol) et la biomasse morte, en excluant le sol organique, ainsi que la litière pour des raisons de capacités
- Les options technologiques et les choix pour le MRV reposent sur les méthodes utilisées lors de l'établissement de la cartographie de l'utilisation des sols et l'inventaire forestier national
- L'approche tient compte des capacités existantes et des capacités futures nécessaires
- La participation des communautés locales et des ONG sera activement recherchée pour la mise en œuvre des options stratégiques et le monitoring de leur mise en œuvre
- Vu que la stratégie nationale REDD+ comporte une variété d'options, un regard particulier sera porté sur les fuites de carbone.

L'IFN réalisé a utilisé la télédétection (cartographie) et la collecte de données sur le terrain, constituant la première étape de suivi quantitatif et qualitatif des forêts, basé sur une méthodologie et une technique bien décrites³⁴. Un total de 945 placettes permanentes a été installé, matérialisées par une tige de fer au centre de chaque placette. C'est sur ces placettes que les mesures périodiques se feront pour suivre les forêts du Togo ; le prochain inventaire est prévu en 2019 (5 ans après le premier IFN) et la planification de son organisation est déjà en cours.

L'étude sur l'Interprétation de données historiques et la conception d'un système national de suivi des forêts et d'un niveau de référence des forêts qui va être achevée avant la fin de 2017 contribue à la mise en place du système national de suivi des forêts (SNSF)/MRV et à l'élaboration du niveau d'émission de référence des forêts (NRF/NERF) par l'interprétation et l'intégration des données historiques dans le système MRV.

Entre 2015 et 2017, les cadres nationaux ont été formés en cartographie et en inventaire forestier national (48 au premier inventaire forestier national en 2015 et 28 autres en 2017) pour permettre au Togo d'engager de façon indépendante ses futures activités de collecte de données d'inventaire sur le terrain, avec utilisation des outils techniques modernes.

Une vingtaine de cadres nationaux sont formés en SIG et télédétection à travers des sessions organisées par le projet GEOFORAFRI de l'IRD France entre 2014 et 2015. Quatre cadres du MERF sont formés dans l'analyse des images satellitaires (RapidEyes) et dans l'élaboration des cartes d'occupation du sol, des cartes d'aperçu pour chaque région et des cartes de travail détaillées pour la réalisation de l'IFN. Quatre autres cadres du MERF ont suivi des cours de formation sur le traitement et l'analyse des

³⁴ Manuel de procédures du premier inventaire forestier national du Togo, 2016

photos aériennes grâce au financement du Groupe Banque mondiale via le PGICT et une partie du fond FCPF.

Pour le renforcement du dispositif et des capacités institutionnelles, plusieurs études sont réalisées entre 2016 et 2017, telles que :

- « L'évaluation des capacités des pays d'Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre de Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts dans le cadre de la REDD+ » financée par le programme ONU - REDD,
- Le « Rapport de mission REDD+ et MRV » qui fait une analyse du cadre juridique et opérationnel du MRV au Togo financé par la coopération Allemande à travers le ProREDD de la GIZ.

Comme mentionné dans la sous composante 3, deux structures³⁵ de gestion de base de données ont été créées pour constituer la base du MRV : (1) la cellule de gestion de la base de données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national (CBDR/IFN) ; et (2) l'unité de gestion de base de données cartographiques (UGBDC). La demande des fonds additionnels inclut le support de ces deux unités et la mise en place d'un système de suivi des forêts (voir composante 3).

(xxx) Démonstration des premières phases d'application

Pour le suivi des forêts, les cellules mises en place auront pour mission de conduire les prochaines IFN du Togo et de faire le suivi des placettes en s'appuyant sur les Directions régionale de l'environnement et des ressources forestières.

En se référant aux activités définies dans le R-PP, cinq activités REDD+ du système MRV ont été identifiés pour le Togo. Elles devront être intégrées aux structures du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Il s'agit de :

- L'actualisation des cartes d'occupation du sol et de la couverture forestière par l'UGBDC, qui gère la base de données cartographique du MERF ;
- Le suivi de l'évolution du carbone dans les zones retenues pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ;
- Les bases de données nationales sur les stocks de carbone forestier et des cartes de carbone pour le suivi des changements dans les forêts (travail analytique en cours) ;
- Les observations et le rapport sur les sauvegardes sociales et environnementales (travail analytique en cours) ;
- Le contrôle de la qualité des données et la préparation des rapports sur la REDD+ (travail inscrit au financement supplémentaire de la phase *readiness*).

L'actualisation de la carte de dégradation des sols au Togo, réalisée par le PGICT (voir composante 3), va également permettre d'élaborer et de construire le système national de suivi des forêts.

Le plan d'actions pour la mise en place d'un système MRV, faisant l'objet d'une demande de fonds additionnels, va être développé entre 2018 et 2019, sur la base des différentes options de la stratégie

³⁵ La Cellule de Gestion de la Base de Données Forestières et des Résultats de l'Inventaire Forestier National (CBDR/IFN) et l'Unité de Gestion de la Base de Données Cartographiques (UGBDC) ont été mises en place en mars 2017 afin de pouvoir organiser la collecte des données au niveau régional et d'analyser les données brutes de l'IFN et de les interpréter en vue de les traduire en actions concrètes et pratiques sur le terrain. Au niveau régional, des membres des UGBDC et CBDR/IFN régionaux sont les gestionnaires de ces unités au niveau déconcentré. La mission de ces membres est de collecter les données de base de l'inventaire forestier spécifique aux régions.

REDD+. Ce travail est nouveau pour le Togo et l'appui d'un consultant externe international en système national de suivi des forêts est demandé sur le financement additionnel du FCPF. Les activités suivantes sont axées sur les résultats attendus du système national de suivi des forêts :

Pour les mesures des facteurs d'émissions, le travail entrepris avec l'appui d'un expert comprend :

- L'Inventaire forestier national par la CBDR/IFN qui gère la base de données forestière du MERF ;
- Poursuivre les formations pour augmenter les capacités humaines afin de faire le travail de suivi et d'inventaire au niveau local : traitement et gestion de données d'inventaire, acquisition de matériels techniques et dendrométriques ;
- Implémenter les méthodes pour le contrôle de la qualité de l'information interprétée et l'estimation de la précision thématique (travail partiellement pris en charge par la DFS en 2017) ;
- Etablir les tarifs de cubage (équations allométriques) sur le terrain avec la coopération des universités
- Analyser le cadre institutionnel et technique pour établir un mécanisme national permanent de suivi et d'exécution de l'inventaire forestier tous les 5 ans ;
- Elaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs aux niveaux régional et local.

S'agissant des activités de suivi des changements de la couverture forestière, il faudra :

- Poursuivre les formations pour augmenter les capacités humaines afin de faire le travail d'analyse et de cartographie
- Traitement et gestion de données satellitaires, acquisition de matériels techniques et des images satellitaires de haute résolution
- Développer le cadre organisationnel et technique pour établir un mécanisme national permanent d'exécution et d'interprétation des images satellitaires régulières (UGBDC). Tous les deux ans, la carte de la couverture nationale de forêts doit être actualisée avec les images satellites libres (Landsat/Sentinel).

Un résumé des travaux de MRV a été élaboré par la GIZ en 2016, intitulé : Ludwig, R; Nocker U. (2015). REDD+ et MRV. Rapport de mission au programme d'appui à la REDD+ readiness et réhabilitation de forêts au Togo (ProREDD) – Volet inventaire forestier national.

(xxxi) Dispositifs et capacités institutionnels

Les dispositifs et capacités institutionnels sont en cours de mise en place à travers la création et mise en place de la cellule de gestion de la base des données des ressources forestières et des résultats de l'inventaire forestier national (CBDR/IFN) et de l'unité de gestion de la base de données cartographiques (UGBDC) du MERF. Il y a aussi les études sur les capacités du Togo dans la mise en œuvre du SNSF dans « l'Évaluation des capacités des pays d'Afrique de l'Ouest pour la mise en œuvre de Systèmes Nationaux de Surveillance des Forêts dans le cadre de la REDD+ » et un « Rapport de mission REDD+ et MRV » qui fait une analyse du cadre juridique et opérationnel du MRV au Togo. L'objectif clair est de créer un système fonctionnel de surveillance et de suivi des forêts et des terres au Togo et ce jusqu'en 2020. Les évaluations techniques et financières pour la mise en place des dispositifs techniques et institutionnels du système national de suivi des forêts ont été entamées en mi-2016.

Les capacités disponibles au Togo pour le système de surveillance des terres par satellite (SSTS), pour l'inventaire forestier national (IFN), l'inventaire des gaz à effet de serre (I-GES) et pour le niveau d'émission de référence (NER/NR) sont listées ci-dessous selon la grille de notation et les critères d'évaluation :

Tableau 8 : Résultat de l'évaluation des capacités du Togo en SNSF

Critères de notations	SSTS	IFN	I-GES	NR/NRE	Moyenne
<i>Structures disponibles</i>	2,5	1,5	1	1	1,50
<i>Disponibilité d'informations</i>	1,5	1,5	1	1	1,25
<i>Personnel, expérience et expertise</i>	2,5	1,5	1	1	1,50
<i>Logistique et équipements</i>	2	2	1	2	1,75
Moyenne	2,1	1,6	1	1,3	1,50

Note	Grille de notation
1	Faible capacité, l'ensemble du critère demande à être développé – Absence de projet(s) de renforcement des capacités
1,5	Faible capacité, l'ensemble du critère demande à être développé – Présence de projet(s) de renforcement des capacités
2	Capacité moyenne, les capacités humaines et/ou techniques existent mais ne correspondent pas aux besoins réels, une mise à jour / niveau est nécessaire - Absence de projet(s) de renforcement des capacités
2,5	Capacité moyenne, les capacités humaines et/ou techniques existent mais ne correspondent pas aux besoins réels, une mise à jour / niveau est nécessaire - Présence de projet(s) de renforcement des capacités
3	Capacité avancée, les capacités adéquates sont disponibles et peuvent être utilisées avec une mise à jour / niveau minimale

Analyse critique de la composante 4a :

- Bonne dynamique au niveau de la formation d'un grand nombre de cadres dans la mise en œuvre d'outils de MRV, en particulier IFN et cartographie. Compte tenu de l'insuffisance de moyens financiers au niveau du MERF, il va être difficile de maintenir la dynamique sur le long terme (par ex. jusqu'à la réalisation de l'IFN en 2019).
- Malgré son inscription dans le R-PP, l'engagement du projet PGICT/BM sur la composante 4 avec un montant de 540 000 US\$ ne s'est pas matérialisé ; ceci a empêché la mise en œuvre de certaines activités prévues pour 2017 dans le R-PP.
- La transparence du système d'information sur les sauvegardes et du système de partage des avantages non carbone (monétaires et non monétaires) compte parmi les plus grands défis. Ceci inclut de rassembler les données initiales ; de développer les capacités (humaines, institutions et l'infrastructure) ; de mettre en place un cadre institutionnel transparent et clair pour assurer le MRV.
- Les solutions proposées sont d'intégrer au mieux tous les acteurs dans le SNSF de manière centralisée, de reconduire l'IFN en 2019 et de renforcer les capacités de MRV au niveau national.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 4a) :

- L'ensemble du programme de travail pour la mise en œuvre d'un système de MRV pour le suivi du carbone forestier au niveau de l'inventaire national des GES et d'un système de suivi des options stratégiques REDD+ dans la stratégie nationale REDD+
- Mettre en valeur les résultats « carbone » de l'IFN 2019 et développer un rapport de ligne de base. Organiser des ateliers de formation des acteurs locaux sur le suivi
- Rendre fonctionnel le SNSF avec l'appui d'un expert international en MRV pour appuyer l'ATI (élaboration de l'approche méthodologique de suivi des forêts en utilisant les outils et instruments existants, élaboration du manuel de procédure et de mesure pour le suivi)

(xxxii) Aspects non liés au carbone et problèmes sociaux et environnementaux pertinents

Les aspects non liés au carbone, aux problèmes sociaux et environnementaux, le plan d'actions pour la mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes (SIS) doivent être développés entre 2018 et 2019, basé sur les différents éléments de la Stratégie REDD+ et de l'EESS. L'activité principale à réaliser est le développement d'un système d'information sur les sauvegardes (SIS) en harmonie avec le MRV et qui tient compte des résultats de l'EESS et des études sur les causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts.

(xxxiii) Suivi, notification et échange d'informations

Dans cette partie le système d'information sur les avantages multiples et les sauvegardes (SIS) va être développé avec l'établissement des indicateurs socio-économiques de suivi et l'élaboration des critères liés aux bénéfices apportés aux femmes et des renforcements de capacités des acteurs. Ceci nécessiterait un financement du FCPF.

(xxxiii) Dispositifs et capacités institutionnels

Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont clairement décrits et définis dans le « Rapport de mission REDD+ et MRV » avec une feuille de route qui montre les ressources nécessaires à cet égard en termes de capacités, de formation, de matériel et de logiciels, et de budget. On peut noter comme activités entre autre « la Concertation les méthodes finales, définir les besoins techniques et administratives, implémentation d'un système d'information sur les sauvegardes (SIS) nationale, formuler des mesures de renforcement des capacités recommandées, organiser la formation sur la gestion de SIS, Organiser des formations à l'utilisation du SIS dans le région administrative, Implémenter les systèmes d'information participative locale, organiser la formation sur la gestion du SIS au niveau national... »

Analyse critique de la composante 4b :

Le succès de la mise en œuvre de la REDD+ dépend entre autres de la transparence du système d'information des sauvegardes et le partage des bénéfices non carbone.

Demande d'appui supplémentaire au FCPF (composante 4b) :

- Conception d'un système d'information sur les multi bénéfices des options stratégiques REDD+ et les sauvegardes, ainsi que du suivi des bénéfices
- Le suivi sur l'impact de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ sur l'environnement, le milieu social ainsi que la gouvernance de mise en œuvre de REDD+ au niveau régional et local, et particulièrement le fonctionnement des arrangements nationaux
- Le suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la dégradation des forêts au Togo ainsi que des produits ligneux et non-ligneux, des services culturels et environnementaux
-

3. Analyse des progrès réalisés sur les activités financées par le FCPF

3.1 Analyse des principaux enjeux

L'analyse critique de toutes les composantes du RPP y compris celles financées par le FCPF a été développée et intégrée dans les sections ci-dessus. Pour éviter la répétition cette section souligne quelques principaux enjeux et défis en lien avec l'opérationnalisation complète de la plateforme nationale de participation et de consultation, de la mobilisation des ressources et de l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.

Le cadre institutionnel a été mis en place et il est fonctionnel. La préparation à la REDD+ est assurée par la Coordination Nationale REDD+, conformément au décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016. Elle dispose en son sein d'une cellule fiduciaire (service financier et service passation des marchés) maîtrisant les procédures des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Les deux services fiduciaires travaillent en étroite liaison avec les organes de l'Etat du Togo de la chaîne de passation des marchés et ceux du circuit de la gestion des finances publiques au ministère de l'économie et des finances. Actuellement, les réformes en cours au sein du MERF visent à la mise en place d'une cellule fiduciaire pour tous les projets de ce secteur. L'audit des finances est du ressort de la Cour des Comptes du Togo qui peut s'appuyer sur des cabinets d'audit indépendants nationaux ou internationaux. La REDD+ s'inscrit dans les programmes de développement national et elle prend une part importante dans la Contribution Déterminée au Niveau Nationale (CDN) du Togo dans le cadre de la CCNUCC. Pour la mise en œuvre de la Stratégie REDD+ du Togo dans le futur, il s'avère nécessaire dans les deux années restantes de la préparation à la REDD+ de consolider et institutionnaliser la Coordination National REDD+ comme l'entité qui coordonne la REDD+ dans le pays à long terme.

Le financement du processus REDD+ au Togo provient des ressources nationales et des appuis des partenaires techniques et financiers conformément au décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016. Ainsi, au titre des ressources nationales, il est prévu la dotation inscrite au budget national, la part du fonds national de développement forestier (FNDF) créé par la loi N°2008-009 du 19 juin 2008 portant code forestier au Togo, le financement des projets dans le cadre de la REDD+ ainsi que des dons, legs et d'autres ressources légales. En outre, l'opérationnalisation du fonds national pour l'environnement (FNE) créé par la loi N°2008-005 du 30 mai 2008 renforcera les capacités de mobilisation des ressources nationales afin d'attirer davantage de potentiels partenaires techniques et financiers pour financer les activités de la REDD+. Se faisant, le Togo renforce davantage ses capacités pour mieux gérer efficacement les financements futurs.

La Stratégie nationale REDD+ s'élabore sur la base des politiques et stratégies sectoriels ainsi que des résultats des études analytiques réalisées au cours de cette phase de préparation. Ces études analytiques sont préparées et guidées suivant une approche participative impliquant les différentes parties prenantes à toutes les phases. L'inventaire forestier de 2014/2015 ainsi que l'interprétation des photos aériennes de 1983/85 montre clairement que le Togo n'a pas un problème majeur au niveau de la déforestation (changement d'utilisation des terres à long-terme), mais un problème majeur au niveau de la dégradation des forêts (pertes continues et importantes des puits de carbone). Ceci change fondamentalement les options stratégiques et propose un accent particulier sur la restauration des forêts, la gestion des bois de feu et sa substitution et le lien forêt/énergie.

3.2 Plan de travail annuel

La mise en œuvre du processus de préparation du Togo à la REDD+ se fait sur la base de PTBA qui est soutenu par les rapports techniques et de suivi financier. D'une manière opérationnelle et dans le souci d'assurer une meilleure coordination des activités et une meilleure cohérence des livrables à recevoir, des réajustements successifs de PTBA ont été effectués (2016, 2017). Certaines activités ont été fusionnées tandis que d'autres ont été ajoutées ; ce qui a entraîné des ajustements des coûts et une incidence sur la planification des activités. La réalisation actuellement de plusieurs études en parallèle s'expliquent entre autres par ces raisons. Le Tableau 9 résume l'état des allocations des fonds FCPF au 30 juin 2017 qui inclue des engagements fermes jusqu'à fin 2018.

Tableau 9: Etat d'avancement financier des activités financées par le fond FCPF en US\$, 30 Juin 2017

Composante/ Activités	Prévisions Initiales en dollars	Montant décaissé en dollars	Engagement au 30 juin	Montant décaissé +montant engagé en dollars	Taux (décaissement + engagement)
Composante 1 : Organisation et consultation	1 700 000	1 220 401	573 163	1 793 563	105,50%
Sous composante 1 a: Dispositifs nationaux de gestion de REDD+	1 100 000	563 028	438 617	1 001 645	91,06%
Sous composante 1b Consultation, participation et sensibilisation	600 000	657 373	134 545	791 918	131,99%
Composante 2 : Préparation de la stratégie nationale REDD+	2 100 000	206 507	1 670 731	1 877 239	89,39%
Sous composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	570 000	181 756	1 134 541	1 316 297	230,93%
Sous composante 2b : Options stratégiques	600 000	9 432	43 016	58 335	9,72%
Sous composante 2c : Mécanismes de gestion de plaintes	200 000	0	40 992	40 992	20,50%
Options d'analyse de partage des avantages	130 000	0	90 144	90 144	69,34%
Sous composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	600 000	15 319	362 038	371 471	61,91%
Composante 3 : Développement de scénarios de référence national		0			
Composante 4 : Système National de suivi des forêts		0			
Total	3 800 000	1 426 908	2 243 894	3 670 802	97%
Avance au compte désigné (décaissement non attesté)		342 554			
Total US\$		1 769 462			
TAUX A L'APERCU DU CLIENT CONNECTION		46,56%	59,05%		
TAUX DECAISSEMENT SANS AVANCE AU 30/06/2016		37,55%			

La monnaie de la convention étant le dollar alors que la comptabilité est tenue en monnaie nationale le XOF, il convient de noter que le décaissement est aussi lié à ce paramètre. L'année 2015 et 2016 ont été marquées par la fluctuation à la hausse du dollar dont la moyenne est de 583.85 XOF.

Ainsi, à la date du 30 juin 2017, le taux de décaissement effectif³⁶ est de 37,55%. Par ailleurs, le taux d'encaissement (décaissement et avance) est de 46,56%³⁷. Le taux d'exécution globale (décaissement et engagement) est de 97% au 30 Juin 2017.

Hypothèse de travail : la fluctuation du dollar reste stable avec un coût moyen de 584 XOF.

4. Respect des principes d'approche commune

Les processus et les instruments de gestion des risques et de garanties au Togo sont conçus conformément aux normes de la Banque mondiale dans la mesure où elles sont compatibles avec les directives de la CCNUCC. Depuis son initiation en octobre 2015, le processus national de préparation à la REDD+ a été organisé de manière participative, consultative, transparente et inclusive, et ainsi très novatrice au Togo dans les domaines de la gestion des ressources naturelles. La Coordination Nationale REDD+ a organisé des nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation avec toutes les parties prenantes. L'effort de consultation entrepris a été reconnu par les deux réunions du Comité national REDD+, l'organe suprême du processus REDD+ dans le pays, composé des Ministères concernés par la REDD+, de la société civile, du secteur privé, de la chefferie, des universités et institutions de recherche et des partenaires techniques et financiers (PTF).

Plusieurs parties prenantes se sont organisées en plateformes pour pouvoir mieux participer au processus. Certaines plateformes ou réseaux qui existaient ont été renforcés, par ex. le conseil national des jeunes, le conseil national de la chefferie traditionnelle, la coordination des producteurs agricoles du Togo (CETOP) et certains ont été créés dans le cadre de la REDD+ (CF-REDD+ Togo, CNOOD, la plateforme nationale des propriétaires de forêts privées et communautaires, ainsi que le réseau des forêts communautaires du Togo). L'organisation de l'EESS est une démarche d'implication des parties prenantes dans l'analyse des risques et des impacts environnementaux et sociaux futurs du processus REDD+. Pour la conduite de l'EESS, les politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de mesures de sauvegarde ont été déclenchées. Il s'agit notamment de :

- (1) OP/PB 4.01 : Évaluation Environnementale ;
- (2) OP /PB-4.04 : Habitats naturels ;
- (3) OP/PB-4.36 : Forêts ;
- (4) OP/PB-4.09 : Lutte antiparasitaire ;
- (5) OP/PB4.11 : Patrimoine culturel physique ;
- (6) OP/PB 4.10 Peuples autochtones ;
- (7) OP/PB 4.12 : Réinstallation Involontaire.

De plus les TdR de l'étude relative à l'EESS ont été validés par l'ensemble des parties prenantes sur tout le territoire à travers 7 ateliers (6 ateliers régionaux et 1 atelier national),

³⁶ Dépenses réglées/sans avances au compte désigné

³⁷ Avec 200 000 000XOF au titre du compte désigné

5. Mise à jour du plan de financement pour les activités/préparation à la REDD+

Tableau 10: Mise à jour du plan de financement pour les activités/préparation à la REDD+

Utilisation des fonds en millier de dollars US							
Composantes R-PP	Besoin total élaborés par le R-PP (A)	Besoin total actualisé (B=A+G)	Fonds mobilisés (C)	Fonds utilisés (D)	Fonds disponibles (E = C - D)	Gap de financement (F = B - A)	Requête auprès de FCPF (G=F)
Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation							
Composante 1.1 Coordination du processus de préparation à la REDD+	1 164	1 693	1 100	1 002	98	529	529
Composante 1.2 : Soutien au processus de consultation et de participation	582	704	600	792	-192	122	122
Total composante 1	1 745	2 396	1 700	1794	-94	651	651
Composante 2 : Soutien à la préparation de la stratégie nationale REDD+							
Sous composante 2.1. Evaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance	185	316	570	1316	-746	131	131
Sous composante 2.2 : Options stratégiques REDD+	329	394	600	43	557	65	65
Sous composante 2.3. : Mécanisme de plainte et de recours	47	62	200	41	159	15	15
Sous composante 2.4 : Options de partage des bénéfices	54	54	130	90	40	0	0
Sous composante 2.5 : Impacts sociaux et Environnementaux de la Préparation à la REDD+ et de mise en œuvre	212	332	600	372	228	120	120
Total composante 2	827	1158	2100	1877	223	331	331
Composante 3 : Etablissement du niveau de référence	2 731	4 349	1454	1454	0	1618	1618
Total composante 3	2 731	4 349	1 454	1 454	0	1618	1618

Utilisation des fonds en millier de dollars US							
Composantes R-PP	Besoin total élaborés par le R-PP (A)	Besoin total actualisé (B=A+G)	Fonds mobilisés (C)	Fonds utilisés (D)	Fonds disponibles (E = C - D)	Gap de financement (F = B - A)	Requête auprès de FCPF (G=F)
Composante 4: Conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties	1336	1 666	137	137	0	330	330
Total composante 4	1 336	1 666	137	137	0	330	330
Composante 6: Conception d'un cadre de suivi et évaluation	240						
Total composante 6:	240						
TOTAL	6 879	9 809	5 391	5262	129	2 930	2 930
Sources de financement							
Gouvernement			413,9	413,9			
FCPF			3800	3671	129		
GIZ / ProREDD			1376	1376	0		
PGICT / BM			137	137	0		
Total			5726,9	5597,9	129		

D'autres financements additionnels ont été apportés pour soutenir la préparation à la REDD+ en dehors des prévisions du R-PP : il s'agit des activités pilotes du ProREDD à travers la Coopération allemande (GIZ) qui est de l'ordre de 4,1 million US\$ dont 1,5 million US\$ sont en lien direct avec la composante 3 du R-PP, le premier inventaire forestier national. Aussi la société civile à travers le groupement d'ONG E-D/ADCF a reçu 35 000 US\$ pour accompagner également le Togo dans la préparation à la REDD+.

On note que les besoins actualisés sont supérieurs au montant du RPP ; cela s'explique, entre autres, par le fait que le RPP n'avait pas pris en compte le deuxième IFN mais aussi avait sous-estimé les budgets consacrés aux dispositifs institutionnels et aux travaux analytiques pour la préparation de la stratégie REDD+.

6. Résumé de la demande de subvention supplémentaire présentée au FCPF

6.1 Objectif de la phase de préparation couverte par la demande

La requête de fonds additionnels présentée au FCPF vise à assurer l'atteinte des objectifs de la phase de préparation à la REDD+. Certains de ces objectifs sont atteints, totalement ou en partie, comme en témoigne l'auto-évaluation à mi-parcours du processus après deux ans de mise en œuvre du programme. La requête additionnelle permettra d'atteindre un niveau d'achèvement compatible avec le lancement et la gestion d'une phase d'investissements (phase 2 du processus REDD+, en discussion). Dans le cas du Togo, une demande de financement additionnel s'avère nécessaire, car les engagements pris par tous les bailleurs dans le R-PP n'ont pas été entièrement respectés. Pour cette raison, les composantes 3 et 4, ainsi que certaines activités d'autres composantes du R-PP, comme l'accomplissement de l'EESS, nécessitent un appui financier pour pouvoir être réalisées.

Tableau 11: Budget initial de R-PP du Togo (Janvier 2015) ; engagement jusqu'au 31 Décembre 2018 ; et demande de fonds supplémentaires au FCPF (2018/2019)

Source de financement	Budget initial R-PP Janvier 2015 US\$	Engagement jusqu'à fin 2018 US\$	Fonds additionnels demandé jusqu'à fin 2019 - US\$
▪ Gouvernement du Togo	413'900	413'900	200'000
▪ FCPF (Banque mondiale)	3'800'000	3'800'000	2'930'000
▪ PGICT (Banque mondiale)	1'289'000	137'000	
▪ ProREDD (GIZ, Coop. Allemande)	1'376'000	1'376'000	
TOTAL	6'878'900	5'726'900	3'130'000

Le Togo a bénéficié de 3,8 millions de \$ US pour démarrer le processus de préparation de sa stratégie nationale REDD+. Le fonds additionnel sollicité auprès du FCPF permettra au Togo de combler des écarts constatés, de développer ainsi une stratégie nationale REDD+ robuste et cohérente et d'assurer une réalisation efficace avec un RL/REL pour chaque option stratégique, un système de MRV de forêt au niveau national et des options stratégiques. Le don additionnel servira à approfondir certains aspects mis en évidence par les études et à poursuivre l'animation et l'appui d'accompagnement des différents cadres de consultation et de concertation et les plateformes des organisations de la société civile.

Dans cette optique, le Togo soumet une demande de financement additionnel de 2 930 000 US\$, dont 1 952 000 US\$ pour la mise en œuvre du R-PP et 978 000 US\$ pour la mise en œuvre de l'IFN 2019. Ce budget ne prend pas en compte la contribution du gouvernement togolais qui est évalué à 200 000 US\$. Vu les fonds disponibles actuellement, le décaissement effectif de la demande financière supplémentaire devrait se réaliser au plus tard au 1^{er} avril 2018.

6.2 Durée de la phase de préparation couverte par la demande

Le fonds additionnel couvre la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2019 (soit 2 ans).

6.3 Résumé des activités qui seront financées par le FCPF

Le fonds additionnel sollicité auprès du FCPF pour les 02 années s'élève à 2'930'000 US\$, dont 1'095'000 US\$ pour l'année 2018 et 857 000 US\$ pour 2019. Lors de la restructuration du projet PGICT Banque mondiale en janvier 2016, cette contribution a été revue à la baisse et ramenée à 400'000 US\$. Malheureusement, à la clôture du projet le 30 juin 2017, seulement 138 000 US\$ ont pu être mobilisés auprès du projet PGICT/Banque mondiale (environ 31% du financement total attendu). Plus de 50% de ce fond est destiné au financement des activités des composantes 3 et 4 qui n'avaient pas été prises en compte par le premier don FCPF. Ces activités devraient être mises en œuvre avec le financement du PGICT/Banque mondiale (une prévision de 1'289'000 US\$) et de la Coopération Allemande GIZ/ProREDD (1'376'000 US\$).

Pour ce qui concerne la contribution de la ProREDD/GIZ, elle a essentiellement servi à la réalisation de l'inventaire forestier national. D'autres fonds du ProREDD/GIZ sont utilisés pour l'amélioration des cadres institutionnels et techniques, pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et pour la conception et le test des modèles REDD+ de la gestion durable des ressources forestières.

Les détails du financement sollicité par composante et sous-composante sont consignés dans le tableau 12. Les activités à financer par composante et sous-composante sont également décrites.

Tableau 12: Résumé des fonds alloués pour chaque composante avec le financement additionnel demandé au FCPF pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2019

Composantes	2018	2019	Total
Composante 1 : Organisation et Consultation	281 000	370 000	651 000
Sous-composante 1a: Dispositifs nationaux pour la préparation à la REDD+	234 000	295 000	529 000
Sous-composante 1b: Consultation, Participation et sensibilisation	47 000	75 000	122 000
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+	234 000	97 000	331 000
Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, de la gouvernance forestière	106 000	25 000	131 000
Sous-composante 2b : Options stratégiques	40 000	25 000	65 000
Sous-composante 2c: Mécanisme de gestion des plaintes	8 000	7 000	15 000
Sous-composante 2d : Impacts environnementaux et sociaux	80 000	40 000	120 000
Composante 3 : Développement de scénarios de référence national	440 000	1 178 000	1'618' 000
Composante 4 : Système national de suivi des forêts	115 000	215 000	330 000
Sous-composante 4a : Système de Suivi Forestier National	95 000	175 000	270 000
Sous-composante 4b : Système d'information pour les co-bénéfices, gouvernance et sauvegardes	20 000	40 000	60 000
Total	1 070 000	1 860 000	2'930'000

Composante 1: Organisation et consultation

Composante 1.1 Coordination du processus de préparation à la REDD+

Tableau 13: Activités proposées pour le don additionnel (composante 1.1)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Assurer le fonctionnement des organes de gestion à la préparation de la REDD+ pour (2018, 2019), y inclut le fonctionnement de la Coordination Nationale REDD+ et son personnel ³⁸	194 000	255 000	449 000
Renforcer les capacités du Groupe National de Travail REDD+ afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle dans la réalisation des études analytiques, l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, du système national de suivi des forêts et le MRV REDD+	25 000	20 000	45 000
Partage et la large vulgarisation de la Stratégie REDD+ du pays, partage avec les parties prenantes sur le dispositif de gestion des plaintes et de recours retenu (Composante 2c)	15 000	20 000	35 000
Total	234 000	295 000	529 000

COMPOSANTE 1.2 : Soutien au processus de consultation et de participation

Tableau 14: Activités proposées pour le don additionnel (composante 1.2)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Communication des résultats des études analytiques : préparation et échange avec les parties prenantes de la société civile, des communautés et propriétaires des forêts privées (2018 et 2019)	12 000	5 000	17 000
Appuyer les plateformes des organisations de la société civile sur la REDD+ (CNODD, CF-REDD+, CTOP, CNJ, journalistes, planteurs privés) dans la mise en œuvre de leurs feuilles de route ;	15 000	25 000	40 000
Appuyer la plateforme des propriétaires de forêts privées et de forêts communautaires	5 000	5 000	15 000
Diffusion communication, incl. Sketch, journalisme etc	10 000	20 000	30 000
Préparation de la communication sur la Stratégie nationale REDD+ au public, aux investisseurs et aux parties prenantes	5 000	20 000	20 000
Total	47 000	75 000	122 000

³⁸ Ce budget ne prend pas en compte la contribution du Gouvernement togolais.

Composante 2: Soutien à la préparation de de la stratégie REDD +

Composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance

Tableau 15: Etudes complémentaires proposées pour le don additionnel (composante 2a)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Etudes de faisabilité pour la mise en œuvre de la stratégie sur la base d'une convention avec les universités de Lomé et Kara	100 000	10 000	110 000
Appuyer les ministères sectoriels clefs impliqués dans l'élaboration des textes juridiques et réglementaires intégrant les aspects REDD+ au Togo (2018/2019)	6 000	15 000	21 000
Total	106 000	25 000	131 000

Composante 2b : Options stratégiques

Tableau 16: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2b)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Renforcer les capacités et assurer le fonctionnement des groupes thématiques des ministères sectoriels (élaboration de la stratégie ; analyse et ajustement des axes stratégiques)	20 000	5 000	25 000
Echanges au niveau national et régionaux de validation de la Stratégie nationale REDD+ avec les parties prenantes	20 000	20 000	40 000
Total	40 000	25 000	65 000

Composante 2c : Mécanismes de gestion des plaintes et de recours

Tableau 17: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2c)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Ateliers régionaux d'échanges et de partage avec les parties prenantes sur le mécanisme développé de plaintes et de recours élaboré et validé	8 000	7 000	15 000
Total	8 000	7 000	15 000

Composante 2.5 (2d) : Impacts sociaux et environnementaux

Tableau 18: Activités proposées pour le don additionnel (composante 2.5)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Assurer le suivi des activités de l'EESS par l'ANGE et appuyer l'ANGE dans les textes sur l'EESS	20 000	10 000	30 000
Organiser des ateliers de consultations publiques au niveau régional et préfectoral sur l'EESS	60 000	30 000	90 000
Total	80 000	40 000	120 000

Composante 3: Mise en place d'un REL national

Tableau 19: Activités proposées pour le don additionnel (composante 3)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Compléter la base de données sur IFN avec des données de biomasse/carbone, sur des modèles de tiers 2 développés et approuvée par les groupes techniques	40 000		40 000
Assurer les activités en relation avec REL/RL des cellules d'IFN et cartographie	50 000	40 000	90 000
Apporter un appui technique et de renforcement de capacités de l'élaboration REL/RL et MRV	40 000	40 000	80 000
Terminer le travail de l'interprétation de données historiques, développer un rapport synthétique de la ligne de base	25 000		25 000
Actualiser les images LandSat/éventuellement Sentinel-2 en 2018 et préparer un rapport REL	35 000		35 000
Développer les lignes de base pour les différentes options de la Stratégie nationale REDD+, y inclus les formations des parties prenantes pour le suivi des options	150 000	80 000	230 000
Mettre en place et animer le SNSF en créant les capacités nécessaires dans le pays de sa gestion	100 000	40 000	140 000
Conduire le deuxième inventaire forestier national 2019 sur la base des parcelles permanentes établis en 2014/2015 et actualisation de la cartographie de l'utilisation des sols		978 000	978 000
Total Composante 3	440 000	1 178 000	1 618 000

Composante 4: Conception d'un système de surveillance – MRV

Composante 4.1. Système national de surveillance des forêts

Tableau 20: Activités proposées pour le don additionnel (composante 4.1.)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Organiser 04 ateliers de formation des acteurs locaux sur le suivi des facteurs dégradation forestière (critères, facteurs, manuel, animation de l'atelier)	10 000	30 000	40 000
Concevoir et animer le SNSF avec l'appui d'un expert international en MRV pour renforcer l'ATI (élaboration de l'approche méthodologique de suivi des forêts en utilisant les outils et instruments existants, élaboration du manuel de procédure, et de mesure pour le Suivi)	55 000	35 000	90 000
Mettre en valeur les résultats « carbone » de l'IFN 2019 et développe un rapport de ligne de base. Organiser des ateliers de formation des acteurs locaux sur le suivi		50 000	50 000
Fournir un équipement pour conduire le travail REL/RL/MRV en 2018 et 2019	30 000	60 000	90 000
Total	95 000	175 000	270 000

Composante 4.2. Système d'information sur les co-avantages, la gouvernance et les garanties

Tableau 21: Activités proposées pour le don additionnel (composante 4.2.)

Activités	Budget en \$ US		
	2018	2019	Total
Conception d'un système information sur les multi bénéfices des options stratégiques REDD+ et les sauvegardes, ainsi que du suivi des bénéfices	20 000		20 000
Le suivi sur l'impact de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ sur l'environnement, le milieu social ainsi que la gouvernance de mise en œuvre de REDD+ au niveau régional et local, et particulièrement le fonctionnement des arrangements nationaux		25 000	25 000
Le suivi de l'évolution des principaux facteurs sous-jacents de la dégradation des forêts au Togo ainsi que des produits ligneux et non-ligneux, des services culturels et environnementaux		15 000	15 000
Total	20 000	40 000	60 000

ANNEXES

Annexe 1 : Les principaux intervenants dans la mise en œuvre des activités de gestion financière et de passation des marchés dans la REDD+

GESTION FINANCIERE ET PASSATION DES MARCHES

Les principaux intervenants dans la mise en œuvre des activités de gestion financière et de passation des marchés et sont :

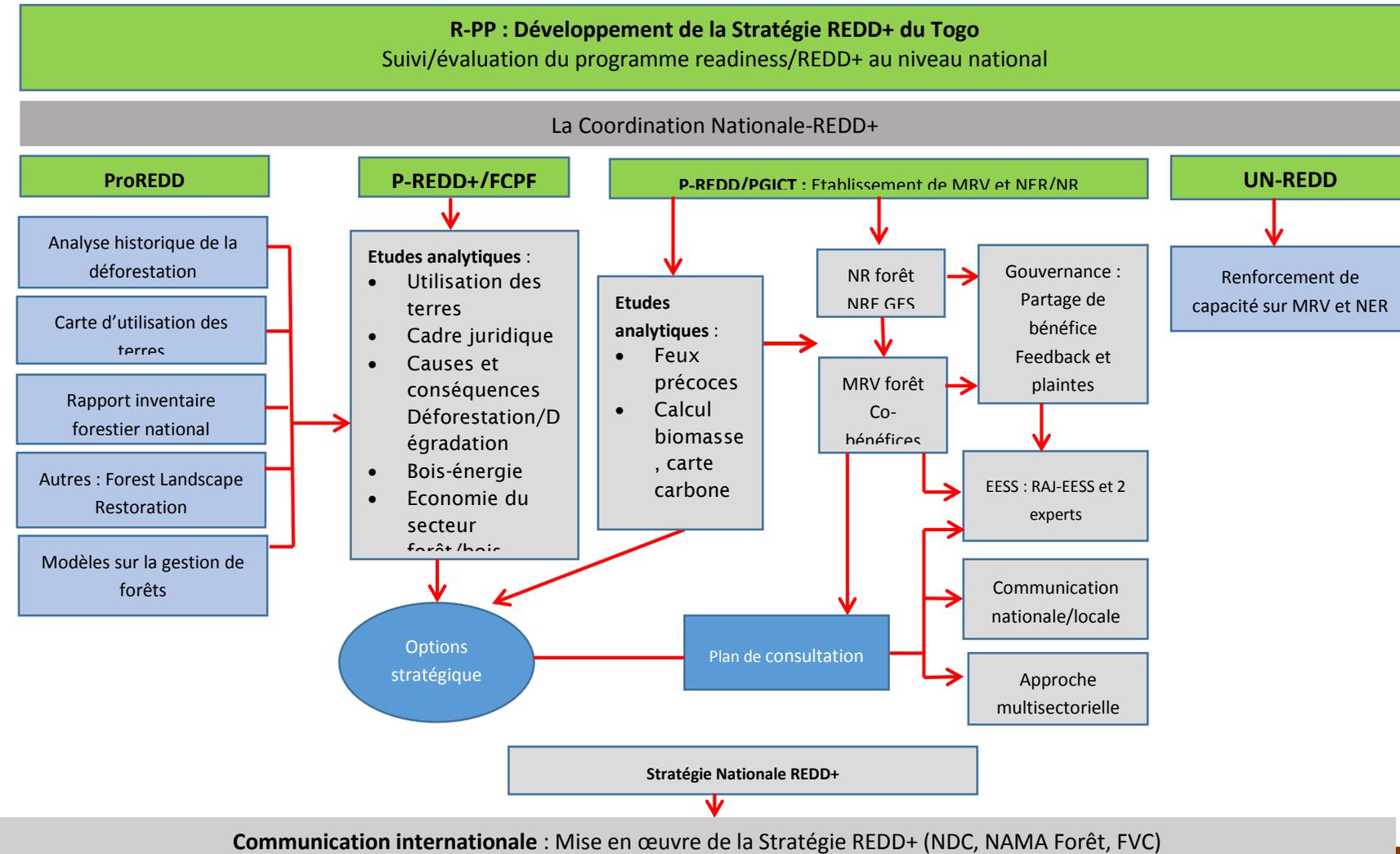
- La Coordination Nationale REDD+ qui est responsable et comptable du respect des procédures de passation des marchés financés sur les fonds du projet ;
- L'Inspection générale des finances,
- La Direction Générale de la Planification
- La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la direction générale de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) ;
- La Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) et la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) de l'ODEF qui assurent le contrôle de qualité des dossiers de passation de marchés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et des directives de la Banque mondiale, et dans ce cadre, appuient la Coordination Nationale REDD+ dans la passation des marchés du projet. Aussi, la coordination, en ajout des attributions des CPMP et CCMP de l'ODEF, fait recours à des experts/personnes ressources/spécialistes du domaine de l'activité concernée pour leur expertise dans l'analyse de certains dossiers ;
- La Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP), la direction du contrôle financier (DCF), la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et la Direction du financement et du contrôle de l'exécution du plan (DFCEP) qui s'assurent du respect des procédures ;
- La Banque mondiale qui assure les revues préalables ou a posteriori des Termes de référence, dossiers, rapports d'évaluation et contrats pour lesquels l'avis de non objection est requis conformément aux dispositions de l'Accord de Financement du P-REDD+.

La cellule fiduciaire de la coordination REDD+ Togo jouie d'une pleine capacité à faire face aux directives des partenaires en lien avec la procédure nationale tout en respectant le délai réglementaire.

Il convient de noter que la cellule fiduciaire a bénéficié de l'expérience des procédures de financement à plusieurs trust fund (TF), il s'agit notamment du projet PGICT qui à cinq TF avec des contraintes différentes (GFDRR, GEF, Terre Africa, FPMA et ACP-UE).

En résumé, la gestion fiduciaire du projet est le fruit de la capitalisation des acquis des financements dans le secteur environnement à travers le PGICT, le ProREDD et les ressources propres de l'Etat (ressources internes allouées).

Annexe 2 : Mécanisme de coordination des activités de REDD+ inclus dans le RPP



Annexes 3 : Tableau analytique des études

Tableau 22: Etudes analytiques de la préparation à la REDD+ au Togo - Tableau de cadre logique des études prédéfinies

Titre travail analytique	Objectif général	Objectifs spécifiques	Time frame
(01) L'utilisation des terres (historique, actuelle et future) et les options stratégiques futures pour l'aménagement du territoire au Togo	<p>Contribuer à la création des conditions requises pour que la stratégie nationale REDD+ :</p> <p>Analyser les causes des changements d'affectation des terres à travers une meilleure maîtrise de la planification et de l'aménagement du territoire y comprises les réformes foncières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - définir les concepts et établir la typologie de l'utilisation de terre dans le contexte de la REDD+, en considérant toutes les écorégions du pays ; - analyser la dynamique de changement d'affectation de terres, et d'utilisation de terres depuis 2000 ; - caractériser les principales tendances et les enjeux de l'utilisation des terres au Togo basé sur l'utilisation actuelle, l'historique sur les derniers 15 ans et les paramètres qui affectent la terre dans les différentes écorégions : pression démographique, situation des services environnementaux (eau, qualité des sols, biodiversité, vulnérabilité au CC ; - formuler des options stratégiques de planification multi-acteurs de l'utilisation de terre en général et dans les différentes écorégions en particulier. 	1/17
(02) Les causes et les conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et l'établissement de la liste des axes d'intervention les plus prometteurs par rapport aux causes de la déforestation et de la dégradation	<p>Contribuer à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ à travers une analyse détaillée des causes et conséquences de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo et l'établissement des axes prioritaires d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser une analyse quantitative et qualitative des causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo (en distinguant entre domaine étatique et domaine privée) ; - cartographier les principales formations végétales concernées par la déforestation/dégradation des forêts ; - évaluer la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts depuis l'année 2000 ; - proposer des options d'intervention les plus prometteuses pour inverser la tendance. 	1/17
(03) Détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo	<p>Contribuer à une meilleure connaissance des périodes des feux précoces dans les régions écologiques pour une gestion durable des ressources forestières au Togo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic de la gestion des feux de végétation au Togo suivant les zones écologiques - analyser les paramètres biotiques et abiotiques en déterminer les périodes indiquées pour la pratique des feux précoces en lien avec les indicateurs écologiques ; 	2/17

US\$50,000, auparavant financé par GICT, maintenant par FCPF		- proposer un plan de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions impliquées dans la gestion des feux de végétation au Togo.	
(04) Dynamique de l'utilisation du bois – énergie au Togo	Contribuer à la connaissance approfondie de la dynamique de l'utilisation du bois énergie pour une gestion durable des ressources forestières au Togo par l'analyse la filière bois-énergie à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> - établir l'évolution de la consommation du bois-énergie et des essences utilisées par région et dans le temps au cours des 10 dernières années ; - déterminer les coefficients de consommation du bois énergie (charbon de bois, bois de chauffe) par tête d'habitant, prenant en compte les ménages et les catégories socioprofessionnelles du bois-énergie ; - inventorier les différents types de technologies de consommations du bois-énergie en particulier les foyers économiques, leur utilisation, leurs bénéfices (y compris performance) et leur acceptation dans les différentes régions économiques du pays ; - établir des scénarii de prédiction de la consommation bois-énergie 2030 et 2050; - proposer un système d'information et de suivi simple et fiable de la filière bois-énergie au niveau national. 	2/17
(05) Analyse socio-économique de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo	Evaluer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale.	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer les formes d'exploitation des ressources forestières en mettant l'accent sur leur potentiel économique et les biens et services environnementaux en termes de retombées financières ; - déterminer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale (indicateurs macro-économiques); - examiner la rentabilité économique du secteur en mettant en exergue celle des investissements publics; -évaluer la contribution du secteur forestier à la création d'emploi formel que dans l'informel, particulièrement jeunes et femmes ; - évaluer la perte fiscale et économique annuelles liée aux pratiques illégales observées dans l'exploitation ; - estimer les avantages économiques potentiels découlant des mécanismes novateurs de financement (REDD+), des paiements pour les services environnementaux et de l'écotourisme ; - développer une matrice-type d'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie à partir des résultats de cette étude 	1/17

		- faire une analyse de la contribution économique du secteur forestier aux PIB des secteurs connexes.	
<p>(06) Définition de la méthodologie et des outils pour l'évaluation de la biomasse végétale dans les différents compartiments au Togo</p> <p>US\$70,000, GICT, 2016 [évt. À discuter]</p> <p>Avenant proposé dans l'ordre de grandeur 12-14 million CFA</p>	<p>Contribuer à la définition des méthodes et des outils simples et robustes adaptés aux écosystèmes du Togo pour l'évaluation de la biomasse et l'estimation des stocks et des flux de carbone dans les différents compartiments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - documenter l'ensemble des méthodes et outils disponibles aux niveaux national, sous-régional en Afrique de l'Ouest (en particulier Ghana, Liberia et Côte d'Ivoire, Burkina Faso) et international pour l'évaluation de la biomasse et des stocks et flux de carbone dans différents puits de carbone ; - développer, sur la base des informations disponibles, les méthodes et outils les plus adaptés et coûts-efficacité pour l'évaluation de la biomasse et des stocks et flux de carbone dans différents compartiments des écosystèmes du Togo ; - tester et valider les méthodes et outils développés pour l'évaluation de la biomasse et des stocks et flux de carbone dans différents puits de carbone forestiers ; - Proposer les méthodes et les équations allométriques à utiliser pour l'évaluation de la biomasse et des stocks de carbone au Togo - renforcer les capacités en matière des méthodes et outils proposés pour l'évaluation de la biomasse/stocks et flux de carbone. 	1/17
<p>(07) Cadre juridique et réglementaire et préparation des textes d'application dans le contexte de REDD+ au Togo</p>	<p>Analyser et proposer un cadre juridique et réglementaire amélioré et plus adapté pour permettre et faciliter la mise en œuvre d'une stratégie REDD+ au Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - faire l'analyse du cadre juridique des secteurs impliqués dans le processus REDD+ (environnement, mine, énergie, agriculture, eau, plan et aménagement du territoire, administration territoriale) ; - proposer des orientations pour l'amélioration de ce cadre, dans l'optique de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ au Togo ; - identifier les besoins en termes de textes d'application à élaborer pour permettre l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au Togo ; - élaborer les textes d'application pertinents des dispositions légales et réglementaires devant permettre la mise en œuvre du mécanisme REDD+ conformément aux options stratégiques 	2/17
	<p>Proposer un mécanisme cohérent et fiable de partage des avantages et bénéfices basé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - clarifier les aspects du droit foncier au Togo, les droits d'utilisation des arbres / forêts en lien avec les droits carbone ; 	2/17

<p>(08) Gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices</p>	<p>sur l'évaluation des forces et faiblesses des MPB déjà implémentés dans les autres pays en vue d'alimenter la future stratégie nationale REDD+ et l'architecture de partage des bénéfices qui lui est associée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifier et analyser les MPB existants en lien avec la gestion des ressources naturelles, les secteurs forestier (conservation, reboisement, commerce), agricole, minier, industriel, commercial pouvant être mis en œuvre au Togo dans le cadre de la REDD+ en ressortant les forces et faiblesses de chacun ; - recenser les acquis existants sur les modèles de redistribution des avantages et bénéfices au niveau sous-régional, régional et international afin d'identifier les défis stratégiques de partage de bénéfices futurs générés par la REDD+ ou le paiement des services environnementaux ; - définir la nature des revenus et des bénéfices issus du processus REDD+ ; - identifier les parties prenantes à la redistribution des revenus issus du processus REDD+ au Togo ; - proposer de façon participative un mécanisme fiable et transparent de redistribution des revenus issus du processus REDD+ en tenant compte des leçons tirés des réussites et échecs des autres pays ; - proposer un mécanisme de financement transparent et efficace, et un mode opérationnel répondant tant aux attentes des différentes parties prenantes qu'aux enjeux nationaux et internationaux de la REDD+ avec un budget prévisionnel de mise en œuvre y afférent ; - proposer un dispositif de gouvernance (juridique et institutionnel) desdits fonds carbone en relevant le mécanisme de transparence dans la redistribution de ces fonds suivant les directives au plan national à travers un processus scientifique et consultatif ; - Proposer un système transparent, et un registre géo-référencé au niveau national, régional, préfectoral et cantonal qui va gérer (entre autres) des informations sur la propriété du carbone. 	
<p>(09) Intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes</p>	<p>Diagnostic sur l'intégration du secteur forestier dans les autres secteurs connexes au Togo dans le contexte de REDD+ et en lien avec les mesures de lutte contre les changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - analyser les secteurs ayant des interactions avec le secteur forestier en mettant en évidence ces relations d'interdépendance et caractériser ces relations ; - évaluer les documents de politiques et de planification des secteurs identifiés en ressortant les liens de complémentarité et de divergence entre ces politiques et la politique forestière du Togo ; - formuler des recommandations qui faciliteraient la collaboration et la coopération entre le secteur forestier et les secteurs connexes pour faire face aux problèmes engendrés par les changements climatiques dans le contexte de REDD+ au Togo ; - élaborer un plan d'intégration de la foresterie dans les politiques sectorielles. 	<p>1/17</p>

(10) Préparation et réalisation des supports d'information expliquant le but, les objectifs et les avantages de la REDD+ au grand public	Contribuer à la mise en œuvre du processus REDD+ au Togo en assurant une bonne information et une participation active des parties prenantes et particulièrement des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> - identifier dans tous les secteurs les différents publics cibles qui vont être visés par les campagnes d'information et de sensibilisation sur la REDD+ - identifier à partir de la stratégie de communication de la REDD+ des messages simples pour expliquer à chaque public cible le processus REDD+ ; - proposer et concevoir des supports de communication Pour chaque public cible en utilisant les moyens multimédias ; - traduire l'ensemble des supports de communication en cinq (05) langues locales à savoir le kabiyè, le tem, le ben, l'ifè et l'ewé) ; - élaborer un guide de style pour toutes les communications sur les questions relatives à la REDD + afin d'avoir des formats uniformes pour les publications et les produits de communication ; - mettre les supports conçus dans un format approprié ; - proposer à la Coordination Nationale REDD+ des canaux de diffusion des différents supports en fonction des public cibles - donner une assistance technique à la cellule de communication du P-REDD+ pour la dissémination des différents outils. 	2/16
(11) Etude sur la production de sketch et autres activités culturelles pour plus d'engagement des communautés dans la REDD+ au Togo	Contribuer à l'adhésion et la participation entière des populations au processus REDD+ à travers la production des sketches et aux activités culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> - proposer des activités culturelles pertinentes en lien avec la REDD+ sur la base des messages déjà élaborés par la Coordination Nationale REDD+; - concevoir des scénarii de sketch (05 au moins) qui peuvent susciter l'engagement des communautés dans la REDD+ ; - monter, mettre en scène et présenter les sketches dans un format approprié aux publics cibles lors des différentes campagnes d'information et de communication organisées par la Coordination Nationale REDD+; - proposer et réaliser des activités culturelles (03 au moins) pouvant susciter l'adhésion et la participation des populations au processus REDD+. 	1/17
(12) Etude sur le développement des mécanismes de gestion des plaintes et de règlement des conflits et de recours dans le cadre du processus	Mettre en place un cadre adéquat pour la gestion des plaintes et des conflits dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+ au Togo.	<ul style="list-style-type: none"> - proposer un mécanisme de Gestion des Plaintes et de règlement des Plaintes qui soit prévisible, transparent, inclusif et opérationnel qui sera arrimé au mécanisme de partage des bénéfices par rapport aux secteurs forestier, agricole, minier, industrie, commerce, reboisement ; - proposer un mécanisme réaliste, accessible aux différentes parties prenantes à la REDD+ dès les premières étapes de la mise en œuvre de la REDD+ stratégie afin de faciliter le traitement d'une demande ou d'une réclamation, en s'attachant à 	2/17

REDD+ au Togo		faciliter l'accès au mécanisme par les groupes isolés ou exclus (géographique, culturel ou économique) - déterminer le cadre juridique et institutionnel adéquats en rapport avec la gouvernance carbone qui assurera la mise en œuvre du MGP et du MRP ; - identifier les défis dans l'application du fonctionnement de ces mécanismes et élaborer des solutions	
(13) Développer une approche NR/MRV pour chaque mesure de REDD	Aligner, pour chaque mesure identifiée dans la Stratégie REDD+ du Togo, le niveau de référence et le suivi Proposer un système de REDD+ registre pour le Togo	- Développer les niveaux de référence et une méthodologie pour chaque mesure proposée dans la Stratégie REDD+ qui permet le suivi du carbone - Mettre en contexte les approches proposées dans un système de REDD+ Registre Ce travail se fait une fois que la stratégie nationale REDD+ a été développée de manière définitive (horizon mid-2017)	2/17
(14) Création et gestion durable de plantations forestières et agroforestières dans le domaine des particuliers	Développer une base de connaissances suffisantes pour évaluer la pertinence, pertinence et efficacité des reboisements dans le domaine privé pour la mise en œuvre du REDD+	Fournir d'information fiables sur : ▪ L'ensemble de reboisement fait dans le domaine privé au Togo jusqu'à mi 2016 avec indications sur la répartition géographique et l'âge des peuplements ; ▪ L'affectation des terres pour le reboisement ; ▪ le choix des essences, du matériel génétique, le système sylvicole, les coûts d'établissement et d'entretiens et les prospections sur le marché de bois (d'œuvre et d'énergie); ▪ les options stratégiques de planification multi-acteurs de l'utilisation de la terre au Togo en général et dans les différentes écorégion en particulier. ▪ avec une approche systémique, les opportunités et les contraintes (technique, organisationnel, institutionnel, juridique, financier) et dans une approche paysage	1/17
(15) Interprétation de données historiques et conception d'un système national de suivi des forêts et d'un niveau de référence des forêts	Contribuer à la mise en place du système national de suivi des forêts (SNSF)/MRV et d'élaborer le niveau d'émission de référence des forêts (NRF/NERF) par l'interprétation et l'intégration des données historiques dans le système MRV, la	- Numériser, ortho-rectifier interpréter photos aériennes ; - Organiser les fichiers et résultats du traitement des photos aériennes une base de données ; - Transférer les données ; (i) l'organisation d'une archive, (ii) les différentes possibilités des sauvegardes, (iii) l'accès aux données et (iv) Un protocole d'échange des données ; - Appuyer la conceptualisation d'un système MRV. - Former les cartographes en interprétation ;	2/16-1/17

	réflexion sur la conception d'un modèle de système d'informations forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Comparer les méthodes d'interprétation ; - Elaborer une méthode de contrôle de la qualité ; - Vérifier la qualité des résultats d'interprétation ; - Présenter en atelier la méthodologie d'interprétation ; - Comparer les résultats avec d'autres informations, en particulier avec les résultats du ProREDD sur les changements d'occupation des terres (RapidEye2013), ainsi que les analyses Landsat 1990-2000-2010-2014 ; - Préparer les statistiques et discussion résultats ; - Intégrer les résultats dans le MRV/ NR - Présenter des cas de réussite de mise en œuvre d'un système d'information forestière (SIF) dans la sous-région ou dans un pays du Sud ; - Elaborer une proposition de SIF adaptée au contexte de la REDD+ au Togo ; - Organiser un atelier de restitution et de validation du projet de SIF (modèle suivant les besoins énoncés par le CN REDD+ et les autres parties prenantes) ; - Evaluer les besoins de formation en IFN, en analyse et interprétation des résultats en lien avec la conception et la mise en œuvre d'un système MRV ; - Concevoir et documenter les modules adaptés aux besoins identifiés ; - Dispenser la formation 	
(16) L'évaluation environnementale et sociale stratégiques (EESS) du processus REDD+ au Togo	(i) évaluer les impacts, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme afin de pouvoir ensuite (ii) confirmer ou modifier les options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant, (iii) proposer des actions correctrices des impacts négatifs.	<p>L'EES doit permettre d'atteindre les résultats suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respecter les normes de la gouvernance environnementale et sociale des forêts contenues dans les politiques, plans et programmes nationaux et suivant les accords internationaux; ▪ contribuer à l'amélioration à court, moyen et long terme des conditions et cadres de vie des communautés locales avec attention particulière aux personnes les plus vulnérables (les femmes, les jeunes sans emplois, les petits exploitants agricoles et les groupes sociaux minoritaires) ; ▪ contribuer au développement durable et respectent les droits humains (législation nationale, les usages coutumiers et collectifs); ▪ maintenir et augmenter les services de biodiversité et des écosystèmes forestiers; ▪ assurer l'accès à des informations et à impliquer les parties prenantes au processus national REDD+. ▪ Garantir le conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale. 	1/17-2/18

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

COMITE NATIONAL REDD+
(CN-REDD+)

RESOLUTION N° 003/CN-REDD+

relative à la soumission du rapport à mi-parcours de la phase de préparation à la REDD+ du Togo (RMP) y compris la demande de financement additionnel

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+), réuni en sa deuxième session plénière,

Rappelant le décret n° 2016-007/PR qui institue les organes de gestion du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts REDD+ ;

Rappelant l'article 3 dudit décret qui définit les attributions du Comité National REDD+ du Togo ;

Rappelant l'article 12 dudit décret qui désigne la coordination nationale REDD+ comme entité de mise en œuvre du processus de préparation à la REDD+ au Togo sur la base du document de proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) ;

Rappelant le rôle suprême du CN-REDD+ consistant à assurer une direction effective du dispositif REDD+ et à statuer sur des décisions qui orientent les travaux de la REDD+ ;

Reconnaissant les progrès accomplis jusqu'au 30 juin 2017 dans le processus de préparation à la REDD+ soutenu par les programmes du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le projet gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGCIT) et le programme d'appui au REDD+ Readiness et Réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD/GIZ) ;

Prenant acte de la nécessité de poursuivre les activités engagées dans le cadre de la préparation à la REDD+ ;

Vu l'ampleur des activités à mener pour l'achèvement de la phase de préparation à la REDD+ et du besoin de les financer,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'autoriser le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières à soumettre le rapport à mi-parcours du processus de préparation à la REDD+ du Togo y compris la demande de financement additionnel à la 24^e session du comité des participants (PC-24) du fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) prévue se tenir en septembre 2017 à Laos en Asie du Sud-Est ;

Article 2 : de charger le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières de l'exécution de la présente résolution qui sera publiée partout où besoin sera.

Pour la session plénière du CN-REDD+,

Lomé, le 11 JUIN 2017

Ampliations :

- Présidence de la République
- Primature
- MERF
- Points focaux des conventions
- Ministères impliqués
- Banque Mondiale
- Autres Acteurs impliqués

Le Président



André Kouassi Ablom JOHNSON

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE TOGOLAISE A L'ISSUE DE L'EVALUATION A
MI-PARCOURS DU PROCESSUS REDD+

Au Comité du Fonds de partenariat pour
le carbone forestier (FCPF)
Washington DC/USA

Nous, organisations de la société civile togolaise associées au processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) au Togo,

Apprécions l'esprit qui sous-tend le processus REDD+ notamment, la lutte contre la déforestation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation ainsi que le renforcement de la résilience des communautés aux effets des changements climatiques, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations à la base ;

Apprécions la qualité du processus REDD+ au Togo qui prend en compte les réalités du pays et les avantages que ce processus peut procurer au pays sur les plans écologique, social et économique ;

Apprécions l'implication réelle et effective de toutes les couches sociales comme identifiées dans le processus REDD+ notamment les organisations de la société civile, la chefferie traditionnelle, les communautés locales, les élus locaux, les collectivités décentralisées, la jeunesse, les femmes et le secteur privé ;

Félicitons la Coordination Nationale REDD+ pour la prise en compte du genre;

Saluons l'approche participative et inclusive par l'implication effective des organisations de la société civile à l'évaluation à mi-parcours du processus REDD+ au Togo ;

Saluons l'engagement du comité du FCPF au soutien du processus REDD+ au Togo ;

Entendu que la REDD+ est un mécanisme destiné à réduire le taux de déforestation et de dégradation des forêts dans notre pays et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés ;

Réaffirmons notre volonté à contribuer à la réussite dudit processus;

lq Toutefois, nous pensons que des efforts supplémentaires doivent être engagés aux fins de prendre en compte les points suivants :

Mettre en place des projets pilotes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réhabilitation des forêts et la conservation de la biodiversité sur des fonds additionnels du FCPF ou d'autres fonds ;

B.K.G

4

Œuvrer à l'aboutissement des projets de révision du code forestier, du code foncier, de la loi cadre sur l'environnement et autres dispositions juridiques.

Étendre la communication sur le processus REDD+ au niveau des communautés à la base ;

Faciliter l'accès à l'information avec des outils de communication adéquats (support de communication en langues locales).

Ayant évalué le rapport à mi-parcours du processus REDD+, émettons le jugement suivant :

- Trois (3) critères affichent un progrès significatif ;
- Six (6) critères traduisent une bonne progression mais avec des sujets à développer ;
- Treize (13) critères nécessitent que beaucoup d'efforts soient encore consentis pour atteindre le développement voulu; et
- Douze (12) critères n'ont pas enregistré de progrès.

Au vu de l'évaluation ci-dessus, un effort considérable reste à faire pour un meilleur aboutissement du processus REDD+ au Togo. A cet effet, nous, organisations de la société civile, réitérons notre soutien au processus REDD+ et plaidons pour un financement additionnel en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Fait à Lomé le 10 Juillet 2017

Ont signé

CNODD : AKATI Tchoou Sylvain

AMEGADZÉ Kokou Elorm

ABALO Atafeinam Koshin

CF-REDD+ TOGO: ACAKPO ADJARA Essie S.

CTOP : YOSSO Hodabalo

CNJ : BAYITA Kokou Elom

Ampliation

Ministère de l'Environnement et des Ressources
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique,
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales,
Direction Régionale UNREDD





DECLARATION DES ORGANISATIONS DES FEMMES DU CONSORTIUM FEMMES REDD+TOGO

**Aux Membres du Comité des participants du FCPF
Washington DC/USA**

Nous, organisations des femmes de la société civile togolaise, regroupées au sein du Consortium Femmes REDD+ Togo (CF-REDD+ Togo),

Saluons la conduite du processus REDD+ au Togo et apprécions l'esprit qui sous-tend ledit processus;

Apprécions la manière dont le processus REDD+ se déroule au Togo en prenant en compte les réalités du pays dans une approche participative et inclusive;

Saluons l'implication effective de toutes les parties prenantes au processus (administration publique, société civile, secteur privé, élus locaux, groupes vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap);

Apprécions en particulier l'implication réelle et effective des femmes dans le processus REDD+ au Togo;

Félicitons la Coordination Nationale REDD+ du Togo pour la prise en compte du genre dans le processus;

Réaffirmons notre soutien au processus REDD+ en cours au Togo et notre engagement à contribuer à sa réussite;

Le Consortium Femmes REDD+ Togo a examiné le rapport à mi-parcours du processus REDD+ et trouve que le bilan est globalement positif, des progrès ont été faits notamment en matière de mobilisation et d'implication des femmes;

Néanmoins des efforts doivent être poursuivis pour assurer une meilleure intégration du genre et des groupes sociaux marginalisés dans la préparation et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ au Togo;

A cet effet, nous, organisations des femmes de la société civile Togolaise, réitérons tout notre soutien au rapport présenté et à la demande de requête de fonds additionnel en vue de permettre au Togo d'achever son processus de préparation à la REDD+.

Fait à Lomé, le 10 Juillet 2017

Pour le Consortium Femmes REDD+ Togo

La Présidente Nationale

ACAKPO-ADJARA Esélou Siorogbon
Epouse TSON



La Secrétaire Générale

KABEUSA Issotoyou Epou
LAMBONI



Ampliation :

A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières du Togo

Siège: sc WEP-TOGO site à Lomé Adressé aux fins de l'enseigne du CEG Saghada contact: Tél : 22321415/96812696
Email : freddtogo@gmail.com